L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE, NO 41 RUE DE CHARTRES

CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

Annonces—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

Abonnements pour l'année aux annonces—Les marchands et personnes tenant magasins de détail. Et les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80, ses agents pour navires, bateaux et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $90. Ces abonnements se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

Les Annonces des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bienfaisance &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que vente à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c., lesquelles seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Théatres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

POELES!—POELES!—S. Locke & Co., No. Front Levée, viennent de recevoir par le navire John Hall, un nouveau supplément de poêles. Leur assortiment se compose actuellement de poêles à charbon de Spoor, patentés, de toutes grandeurs; poêles Radiateurs, à charbon, de Philadelphie; poêles fourneaux, idem à James, à deux et trois bouilloires pour de campagne; poêles à navires et à steamboats, ainsi, des tuyaux de poêles, que l'on pourra sur demande. 24 dec—a

AUX EMIGRES DU MEXIQUE—Le soussigné a l'honneur d'offrir aux français malheureux qui, par les circonstances désastreuses de la guerre, se trouvent réfugiés dans cette ville, ses services comme médecin, il leur fournira les médicaments nécessaires pendant la durée de leur maladie.

Il invite les médecins qui seraient appelés près de ces infortunés compatriotes, à ordonner les médicaments qu'ils jugeront convenables, à la pharmacie de M. Serres, encoignure des rues Royale et Quartier.

M. DUPIERRIS, docteur
28 jan rue Ste Anne no. 54

AVIS.—L'HOTEL ST-LOUIS est maintenant ouvert pour la réception du public. Les appartements sont très meublés avec beaucoup de soin, et disposés de manière à satisfaire tous les désirs. On peut y avoir des chambres, ou des chambres et salons, avec ou sans la table.—Il y a dans l'Hôtel un excellent restaurant sous la direction de M. C. Lavaud. S'adresser à M. A. WILLOZ, Directeur de l'Hôtel.

LES soussignés, agents dans cette ville pour la Banque de l'Union du Missisipi, en référant à la circulaire ci-après, donnent avis qu'ils sont prêts à recevoir du coton pour le compte de ladite banque, et à sorder les pièces nécessaires pour mettre les habitans à même d'obtenir l'avance qui y est stipulée.

RICKER, HADLEY, DAVIS & Co,
20 dec 36, rue du Camp.

BANQUE DE L'UNION DU MISSISSIPI.
Jackson, 16 novembre 1838.

Monsieur,

Les directeurs de cette institution étant d'opinion que la récolte de coton dans cet état sera moindre qu'à l'ordinaire et que les habitans voudront suspendre la vente de leur récolte jusqu'à ce que le déficit soit connu, proposent de faire une avance de soixante piastres sur chaque balle de bon coton vendable pesant 400 livres, et délivrés aux agents de cette banque, qui seront nommés dans les lieux d'embarquements ci-après, au Natchez, à Vicksburg, Grand-Gulf, Rodney, Manchester, Tehula, Saturtia, Marian, Greenwood, Grenada, Columbus et ville de Mississipi. Les propriétaires devront délivrer à cette banque les reçus des agents, avec la marque, le numéro et le poids de chaque balle, ainsi qu'un billet payable à 12 mois de date portant deux bonnes sécurités ou plus, pour être soumis à la direction afin d'obtenir la dite avance.

Le coton devra être expédié à Liverpool, ou à tel autre marché désigné par la personne qui le délivrera à ses risques et frais, et sera vendu pour compte de cette banque. Les produits, ainsi que le change, tant de l'étranger que du pays seront débités à son compte et le cours du change du pays sera établi sur le cours de la place au moment que le montant des ventes aura été reçu.

Je suis respectueusement &c.
(Signé) W. P. GRAYSON, caissier.
20 dec—1y

GRILLES DE CUISINE PATENTÉES DE PIERCE.—Le soussigné vient de recevoir au No. 57, rue du Canal quelques grilles complètes de son [illegible]—Pour l'économie, la facilité et la commodité, ces grilles surpassent toutes celles qui ont été inventées jusqu'à ce jour. Elles sont garanties donner satisfaction et dans le cas contraire elles seront déplacées sans aucun frais aux acquéreurs.

GEORGE PIERCE, Agent.
57, rue du Canal.

Le soussigné prend la permission de référer aux Messieurs suivants qui en ont fait usage pendant l'année dernière

MM. Charles Harrod,	Col. Wm. Christie,
Sam. J. Peters,	Benj. Story,
William Brand,	Henry Lockett, Esq.
J. W. Breedlove,	W. A. Gasquet,
J. H. Leverich,	A. S. Buckner.

13 a

DENTISTE—Changement de domicile—Le Dr Duperron Dentiste vient de transporter son domicile, rue Bourbon no. 280, entre Dumaine et St Philippe, où on pourra le consulter de 8 à 4 heures. 16 a

GRANITE—Le soussigné est maintenant prêt à recevoir des ordres pour du granite qui seront promptement remplis, pour toutes sortes d'ouvrage d'architecture, tels que: devants de magasins, bases et frontispices de maisons, degrés d'escalier, seuils de fenêtres et linteaux de porte, tombes &c. des meilleurs matériaux et d'un travail soigné, qu'il fera pour le plus court avis et au plus bas prix.

NEWTON RICHARDS.
117, rue de la Douane entre Bourgogne et Dauphine.

N. B. L'on peut mettre du granite au rez-de-chaussée des maisons qui sont en briques avec adresse et sans beaucoup d'inconvéniens aux occupants.
12 avril—3—1pa

MARRONNAGES.

$50 DE RECOMPENSE.
PARTI marron de chez le soussigné no 115, rue St. Louis, dans la soirée du 18 courant, le mulâtre SAM CUNNINGHAM, âgé d'environ 25 ans, ayant environ 5 pieds [illegible] pouces de hauteur, se tenant toujours proprement habillé et ayant plusieurs de ses dents de devant de gâtées. Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont avertis de ne point le recevoir à leurs bords, sous les pénalités de la loi.

La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui le ramènera à
21 m—3 SAM J. HERMAN &c.

$25 DE RECOMPENSE—Parti marron de la demeure du soussigné, le mulâtre WILLIAM, âgé de 24 ans, de la taille d'environ 5 pieds 8 pouces. Il avait lors qu'il est parti un habit noir, des pantalons d'étoffe grise, chapeau noir, souliers légers et il porte des boucles d'oreille, et un mouchoir autour de sa tête. Il est cuisinier et il a été employé longtemps comme tel à bord de bateaux à vapeur sur la rivière et de la Mobile. La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui mettra ledit esclave dans une des geôles de cette ville ou qui le ramènera au soussigné.
21 mai—1 A. M. NATHAN, rue du Canal

$20 DE RECOMPENSE—Parti marron de chez le soussigné, le mulâtre américain CHARLES, âgé d'environ 25 ans, parlant assez bien français; teint clair, taille d'environ 5 pieds 6 pouces, cheveux blonds, il est connu comme marchand de lait.

Les propriétaires et capitaines de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis. E. ROUSSELIN, chemin du Bayou.
20 m

PARTIE marronne de la maison du soussigné à la Mobile, le 12 de ce mois, la mulâtresse ELIZABETH, âgée d'environ 26 ans, et sa fille MARIE HYPOLITE, âgée de 6 ans. La dite mulâtresse a environ 5 pieds 2 ou 3 pouces, elle parle anglais, français et espagnol; il lui manque une dent de devant. Cinquante piastres de récompense seront données à toute personne qui la logera dans une des geôles de la ville.
20 m—6 A. PHILIPPE

$10 DE RECOMPENSE—Partie marronne la négresse JANE ou JANY, âgée de 25 ans, taille d'environ 5 pieds, très noire, et d'une jolie figure, ayant appartenu au sieur Isaacson.

La récompense ci-dessus sera payé à quiconque la conduira chez son maître, rue de la Victoire, No. 91
16 m—8 J. J. GUERIN.

$10 DE RECOMPENSE—Partie marronne lundi 6 courant, la négresse SOPHIE, âgée d'environ 27 ans, taille de cinq ou six pouces, ayant une taie sur l'œil gauche, et une marque de cicatrice de chaque côté du cou, taille ordinaire et constitution forte. Elle a l'habitude de se cacher au faubourg d'en haut. La récompense susdite sera payée à quiconque la conduira à une des geôles de l'Etat ou la remettra à JEAN DEPIOT.
14m—9 Rue Moralès entre Marigny et Mandeville

$30 DE RECOMPENSE
POUR l'arrestation du nègre JOSEPH ou JERSEY, appartenant à Mr. Drauzin Gaudet, de la paroisse St. Jacques, d'où il part marron le 28 Janvier; il est âgé de 27 à 28 ans, taille de 5 pieds 4 ou 5 pouces, teint rougeâtre; il a de l'oreille gauche coupé; il parle l'anglais et le français; il était vêtu lors de son départ d'un pantalon de cotonade, d'une chemise de toile grise et d'un chapeau de paille. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le mettra dans une des geôles de cet Etat en donnant avis aux soussignés.

GOURDAIN & BENIT, 13, rue Conti.
20 av—1m

$50 DE RECOMPENSE seront données à quiconque ramènera à la Presse à coton d'en bas ou écrouera dans une des geôles de la Nlle. Orléans, le nègre WILLIS, parti marron le 22 courant. Il a six pieds, est très noir, et bien proportionné; il est dans l'habitude de baisser les yeux et de lever le bras droit quand on lui parle; il a une légère cicatrice sur la joue et la lèvre gauche. Quand il s'est absenté il avait une casquette de satin, en cuir et des pantalons de cotonnade.

On suppose qu'il se cache dans les faubourgs supérieurs à l'entour des presses à coton et des fonderies et qu'il essayera de quitter la ville soit en traversant le lac, soit en s'embarquant à bord de quelque bateau à vapeur ou navire.

Tout capitaine de quelque embarcation que ce soit est prévenu de ne point lui donner asile, s'il ne veut être poursuivi avec toute la rigueur de la loi.

D. F. GUEX.
29a S. arêt de la Presse à coton d'en bas.

20 PIASTRES DE RECOMPENSE.—Seront données à la personne qui logera en prison la négresse MARY ANN, âgée d'environ 28 ou 30 ans, petite taille et porte généralement un mouchoir autour des oreilles. Comme elle a un mari qui navigue à bord des bateaux à vapeur, on suppose qu'il tâchera de s'en [illegible] avec lui. Les capitaines de bat. à vapeur et autres, sont notifiés de ne point l'emmener à leur bord sous les peines prescrites par la loi.
9 a R. U. WILKINSSON, 81, Canal.

PICKLES, CATSUP, &c.—Underwood's, Lewis & Haskell's and Geo. Well's pickles, in gallon, half gallon and quart jars, 20 boxes walnut catsup, 1 do tomato do. do here, 5 do Seville olives, 5 do dried herbs, in store, for sale by
[illegible] DAVIS & HOBART, 18 Customhouse st

TRAITES sur Londres, à vendre par
17 mai L. H. GALE, 93, Commune.

ECOLES.

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE EN 20 LEÇONS—M. VANNIER, Géomètre Arpenteur, ancien délimitateur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative pour enseigner à LIRE LE FRANÇAIS EN 20 LEÇONS, offre de mettre cet admirable résultat en pratique, soit dans des leçons particulières, soit dans les cours qui seront ouverts tous les jours, depuis 8 heures du matin, jusqu'à 10 heures du soir, encoignure Dumaine et Bourgogne.

Le Professeur applique la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue de Livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.

Leçons en ville. 1 m.

AU PUBLIC LOUISIANAIS.

LE temps de mon engagement étant prêt d'expirer, j'ai l'honneur d'informer le public que je recommencerai mes cours de danse, le 20 octobre prochain. Je m'empresserai aux devoirs de la reconnaissance, si je ne faisais mes remerciements à mes élèves et à leurs familles pour la confiance qu'ils ont bien voulu m'accorder jusqu'à présent.

15 a J. DEVOTI.

AU DOCTEUR MAGNIN, inventeur du Cordial de Lucine ou Elixir d'Amour.

Respectable Monsieur,—Nous avons tous, dans un grand nombre de cas, reconnu les effets remarquables de votre grande découverte et nous nous sommes empressés pour vous prouver ses effets et vous donner l'honneur qui vous est dû. Le Cordial de Lucine est dans notre opinion, un remède infaillible pour la prostration des fonctions productives et la stérilité artificielle et par conséquent d'un bienfait à la race humaine. Nous pouvons aussi certifier qu'il ne se trouve aucune partie de mercure ou de matière venimeuse; en effet c'est une des plus belles découvertes médicales de notre siècle.

Nous sommes avec considération et respect, Monsieur, vos obéissans serviteurs,

JOSSELIN BOSSUIT,
SIGISMOND DE LAMARTINE,
ADRIEN DECRAND,
OCTAVE NICOLS,
JEAN BLANC,
ROBERT STEVENSON,
LOUIS OUISEAU,
PIERRE BUFFON.

Le Cordial de Lucine est un fortifiant du corps humain! Dans tous les cas de langueur, lassitude ou débilité, il est infaillible; il donne aussi du courage et de la décision à la pensée, en même temps qu'il fait renaître la santé et la vigueur du corps. Mais ses vertus particulières et sa célébrité sont basées sur la facilité et la certitude avec lequel il ranime les forces viriles lorsqu'ils ont été détruites par la maladie, le temps ou la négligence ou par une des causes qui terminent ordinairement par la prostration de ces fonctions.

Ce cordial, connue la plupart des bonnes médecines, ne contient point de mercure ou de matière d'une nature venimeuse; parmi le grand nombre d'ingrédiens qui le composent, et en même temps qu'il peut ranimer les forces épuisées d'un géant, il peut aussi être administré avec avantage aux enfants. Les usages de la société nous empêchent, malheureusement, de publier une analyse de cet inestimable cordial et des nombreux documens qui prouvent les bienfaits qu'il a rendu à un grand nombre d'individus désespérés, et malgré les heureux que produirait une entière connaissance de l'efficacité de ce remède. Cependant nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer qu'il a été démontré qu'il ne se rencontre presque point de cas de *stérilité naturelle, ou d'imbécilité des organes productifs* dans l'un ou l'autre sexe, et conséquemment que ces maux sont les effets de causes artificielles qui peuvent être promptement vaincus et changés par le *Cordial de Lucine*.

Le cordial de Lucine est un remède infaillible pour les glandes, pour le fluor albus, les menstruations difficiles, et douloureuses, ainsi que pour l'obstruction et la décharge involontaire des urines. C'est aussi un excellent remède pour les éruptions de la peau et des affections hydropiques.

A vendre, en gros ou en détail au no. 65, rue Poydras. Prix $1 la bouteille. 14 n—6m

SUPERBE MAISON DE CAMPAGNE.

LE soussigné offre en vente sa maison en face du bas de la ville, avec 5 acres ou plus de terre y attenant.

Il n'est pas nécessaire de faire une description minutieuse de cette propriété, du bon goût de ses aménagements, de la collection choisie de ses arbres d'ornement et à fruits, de la salubrité et de la beauté de la location, de sa proximité de la ville et de la commodité de la traversée par le Ferry, sont des faits trop bien connus pour qu'il soit nécessaire d'en donner une description.

Les personnes qui désirent avoir une demeure des plus agréables dans l'Ouest sont invitées à venir examiner les lieux.

Conditions. Un cinquième comptant, la balance en paiements annuels avec intérêt. Le titre est incontestable.

T. L. LUDLOW,
Elmwood, Campbell County Ky.

N. B. Il se trouve aussi une autre bâtisse de goût en briques à deux étages et 4 chambres qui sera vendue avec ou séparément. 9 av—2ps

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NLLE. ORLEANS ET DE CARROLLTON.

ARRANGEMENS DE L'ETÉ POUR LES JOURS DE LA SEMAINE.

De Carrollton.		*De la Nlle. Orléans.*	
Char à cheval	à 4 h. A M	Char à cheval	à 5 h. A. M.
Locomotive	6 " "	Locomotive	7 " "
"	8 " "	"	9 " "
"	10 " "	"	11 " "
"	12 " "	"	1 " P. M
"	2 " P M	"	3 " "
"	4 " "	"	5 " "
"	6 " "	"	7 " "
"	8 " "	"	9 " "

Après 10 heures du soir, on peut obtenir un char, en payant cinq piastres pour le voyage.

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.

Les chars partiront aux mêmes heures que dans les jours de la semaine jusqu'à 1 heure P. M. Une Locomotive partira de Carrollton toutes les heures, jusqu'à 8 heures du soir, et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 9 heures du soir.

Pour l'agrément des personnes qui se rendent à Carrollton par le Char de 5 heures, et qui ne désirent pas y demeurer jusqu'à 8 heures, le char qui partait auparavant de Carrollton à 6 heures, restera jusqu'à 8 1/2 heures, pour donner le temps de jouir d'une promenade agréable dans un des

PLUS BEAUX JARDINS DES E. UNIS.

Les personnes qui partiront par la locomotive, devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux conducteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.

CHARS DES RUE JACKSON ET DE LA COURSE.

Ces chars partiront de la rue Jackson à 6 heures du matin et de la rue du Canal à 6 1/2 heures du matin et courant chaque heure. A 8 heures, ils partiront toutes les demi-heures jusqu'à 12 heures du soir, de la rue Jackson, et jusqu'à 9 heures de la rue du Canal excepté à 8 1/2 de la rue du Canal.

Les Messieurs sont particulièrement priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins, et de ne pas fumer dans les chars lorsque les dames s'y trouvent.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Carrollton et de la Nouvelle Orléans.

JOHN HAMPSON,
11 mai ingénieur en chef.

BUCKNER & FOUTE, Avocats, Clinton (Mississippi)
Références à Messrs.
ALEX. GRANT,
HENDERSON & GAINES,
SMITH & ROORHEES, } Nouvelle Orléans.
ARMSTEAD & SPRING,
GEO. BERGEROT.
28 m—6m

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—11 avril 1839—No. 11774—M. Dubose vs. ses créanciers—Sur motion de Geo. W. Bath Esq., avocat de l'insolvable et en faisant voir à la cour que [illegible] a été glissée dans l'avis appelant une assemblée des créanciers dans cette cause, et en conséquence de laquelle [illegible]: il est ordonné par la cour, qu'une nouvelle assemblée ait lieu dans l'étude de Philippe Lacoste Esq. notaire public, samedi le 15me jour de mai 1839, pour délibérer sur les affaires du dit insolvable et prendre en considération le contenu de sa pétition.

Extrait des minutes.—Bureau du Greffier.—Nouvelle-Orléans, 11 mai 1839.
16m—3 ARMAND PITOT, Greffier.

Ludwig Ludwigson vs. ses créanciers.
ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire—La cession des biens du failli ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné, qu'une assemblée de ses créanciers ait lieu en l'étude de Horatio Davis, notaire public lundi 10 de juin prochain, à 10 heures, afin d'y délibérer sur les affaires du dit failli, et en même temps toutes poursuites judiciaires contre la personne ou ses propriétés seront suspendues; Horatio Davis, Esq. est nommé pour représenter les créanciers absens dans cette affaire.

Par ordre de la Cour, ce 7 mai 1839.
14 m—8,2ps P. LEBLANC, dep Gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—No. 17,75[illegible]—Edward Salzmann vs. ses créanciers—Il est ordonné que les créanciers du pétitionnaire fassent voir dans la Cour, le 8 juin prochain, à 10 heures A. M. afin de déduire les raisons pour lesquelles le dit pétitionnaire n'obtiendrait pas le bénéfice des lois faites, pour le soulagement des débiteurs insolvables sous arrestation; et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne ou ses biens sont suspendues.

Par ordre de l'honorable Charles Maurian, juge de Paroisse, agissant pendant l'absence de l'Honorable A. M. Buchanan, juge de la dite cour.

Bureau du Greffier, 11 mai 1839.
13 mai—2ps G. W. LEWIS, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire.—Robert Leary contre ses créanciers—Il est ordonné par la cour que les créanciers du pétitionnaire s'assemblent dans l'étude [illegible] le 8 juin prochain à 10 heures du matin, afin de déduire les raisons pour lesquelles ledit pétitionnaire n'obtiendrait pas le bénéfice des lois faites pour venir au secours des gens insolvables sous arrestation; et en attendant toute poursuite contre sa personne ou ses biens est suspendue. George R. Rogers, Esq. est nommé pour représenter les créanciers absens dans cette cause.

Par ordre de la cour, ce 12me jour de mai 1839.
15 m—3 P. LE BLANC, dep. Greffier.

COUR COMMERCIALE—No. 386—Pablo [illegible] Marrère contre leurs créanciers—La cession des biens des propriétaires [illegible] acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu dans l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public, le 3me jour de juin 1839, à 10 heures du matin, afin de délibérer sur les affaires desdits pétitionnaires; et en attendant toute procédure judiciaire contre leurs personnes ou leurs propriétés est suspendue.

Par ordre de la Cour.—Nouvelle-Orléans, 29 avril 1839.
ED. GARDERE, Greffier.
2 mai—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Attendu que Mr. James Walsh a présenté à la cour des preuves de la paroisse de Jefferson, une pétition à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de James Burdon décédé ab intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. F. DUGUE, juge.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—mai 1839—No 11[illegible]—Richard O. Prichard vs ses créanciers—Sur lecture et enregistrement du tableau de distribution dans cette cause, il est ordonné par la cour, que toutes personnes y intéressées aient à déduire dans dix jours les raisons pour lesquelles led. tableau de distribution ne serait point homologué et les fonds partis en conformité audit tableau et à la prière de la pétition.

Par ordre de la Cour. Bureau du greffier Nelles Orléans, 6 mai 1839.
8 m—3 A. PITOT, greffier.

VENTES A L'ENCAN

PAR GUINAULT & DELASSUS.

SUCCESSION DEFLECHIER—Il sera vendu le samedi 25 mai prochain, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 19 avril 1839, et pour le compte de la succession de feu Marie Louise Alcée Charman, veuve en premières noces de Victor Thoiozan et en secondes noces d'Eugène Deflechier.

La négresse ZABELLE, bonne cuisinière.

Conditions: moitié comptant et la balance à 6 mois de crédit en billets endossé à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente se passera pardevant Joseph Cuvillier, not. public. 25a

PAR T. MOSSY ET GARIDEL.
Succession de Madame veuve B. Duverjé.

SAMEDI, 25 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse de la cité, rue St. Louis, les esclaves suivans provenant de la succession de Madame veuve B. Duverjé.

1o. LEON, nègre créole, âgé d'environ 30 ans, parfait cuisinier, patissier, confiseur, bon domestique de maison, faiseur de recouvrement très fidèle, bon cordonnier, excellent sujet, bon à tout.

2o. ALFRED, nègre américain, âgé d'environ 35 ans, excellent domestique de maison, cuisinier patissier, depuis long-tems dans le pays.

3o. ANNETTE, négresse créole de St. Domingue, âgée d'environ 25 ans, bonne à tout, d'un excellent caractère.

4o. MODESTE, négresse créole âgée d'environ 50 ans, bonne blanchisseuse, infirme.

Tous ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévues par la loi. Conditions. Un an de crédit en billets endossés à la satisfaction des héritiers et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

29 lots de terre, situés au *Bourg Duverjé*, rive droite du fleuve, vis-à-vis cette ville, mesurant chacun 30 pieds de face sur 150 et 120 pieds de profondeur; il n'est pas besoin de parler de leur position avantageuse elle est bien connue de tout le monde.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des héritiers et hypothèque jusqu'à parfait paiement. En cas de non paiement des billets à leur échéance, ils porteront un intérêt à raison de 10 pour cent l'an, jusqu'à final paiement, sans que cette clause puisse autoriser un retard de paiement.

Le plan du Bourg Duverjé, sera exposé le jour de la vente, à la Bourse St. Louis.

Les actes de vente seront passés par devant L. T. Caire, not. pub. aux frais des acquéreurs. 20—6

PAR MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu Samedi prochain, 25 du courant, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, à midi précis, la mulâtresse créole, FRANCOISE, âgée d'environ 38 ans, bonne domestique de maison, bonne cuisinière, blanchisseuse, bonne garde malade, bon sujet.

La négresse créole, CAROLINE, âgée d'environ 22 ans, avec son enfant Artémise, âgée de 4 mois, bonne domestique, nourrice, bonne gardienne d'enfants, sachant coiffer un peu, bon sujet.

Conditions, 6 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de ventes seront passés pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 20 mai—6

PAR GUINALUT & DELASSUS.
Vente Renvoyée.
Faillite de George Heno.

IL sera vendu mardi 4 Juin 1839, à midi précis, à la Bourse de Cité, rue St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour du premier district de l'état de la Louisiane, et à la requête de James P. Freret, syndic des créanciers de George Heno.

UN LOT DE TERRE situé dans la commune de cette ville, faisant partie du lot No. 2 de l'Ilet No. 16, mesurant 30 pieds de face à la rue du Bassin sur une profondeur de 120 pieds jusqu'à la rue Franklin, ayant également 30 pieds de face sur cette rue, borné par la portion restante du lot No. 2 de feu M. Peralta, et de l'autre par la portion restante du lot No. 2, ensemble une maison briquetée entre poteaux de plusieurs appartements, cuisine en bois, etc. etc.

Conditions—1/3 comptant, $1,250, payables le 5 décembre 1839 et la balance à 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic, et portant hypothèque sur la propriété vendue. 4 mai—1ps

EAUX MINERALES ARTIFICIELLES—Pour BOISSON, établissement de Vr. RUEH, pharmacien chimiste, encoignure Dauphine et Hôpital à la Nouvelle Orléans, où on trouvera constamment préparé, *l'eau simple acidule gazeuse pour table*, l'eau magnésienne saturée, les eaux de *Seltz*, celles de *Vichy*, de *Spa*, de *Wals*, de *Clermont-Ferrand*, de *Seidlitz*, de *Bareges*, de *Saratoga et Congress* et en général les eaux les plus usuelles.

Dans le même établissement on prépare toutes les eaux minérales qui sont demandées par l'ordonnance des médecins, ainsi que toutes les substances [illegible] à composer à domicile les bains [illegible] et douches d'eaux minérales. 27 [illegible]

AUX PLANTEURS DE LA LOUISIANE.

CARTE DE LA LOUISIANE sur laquelle les diverses plantations seront colorées. Les planteurs de la Louisiane sont invités à fournir à l'auteur des états du Sud les limites de leurs plantations, afin qu'il puisse les marquer sur la carte élégante de l'Etat de la Louisiane, qui est maintenant entre les mains du graveur et qui sera prête à être distribuée aux souscripteurs vers le 1er janvier prochain. Le nom des propriétaires et des marques ou noms de fantaisie par lequel leur plantation est connue, seront imprimés sur celles qui sont assez grandes pour la lisette, et ceux où on ne pourrait le faire suivant un chiffre de renvoi, on trouvera ces noms dans la marge de la carte à leurs chiffres correspondants. Cette carte aura 4 1/2 pieds sur 5 1/2 et sera finie avec un grand soin. Les plantations seront diversement colorées; ce qui lui donnera une apparence pittoresque.

9av JOHN LA TOURRETTE, hôtel de la Cité.

AVIS—La société qui existait ci-devant sous le nom de Harrison, Glegg & co. est dissoute d'un commun accord. Les affaires seront liquidées par l'un ou l'autre des soussignés, se servant du nom de la société pour cet objet seulement, et les affaires seront à l'avenir continuées par Charles Glegg, en son propre nom et pour son compte.

(Signé,) JOHN C. HARRISON,
CHARLES GLEGG,
Nouvelle Orléans, 1er mai. 2 mai 1y

AVIS D'ENCAN.

J. A. BEARD informe respectueusement ses amis et le public en général, que par un ordre du conseil des honorables Recorder et Aldermen de la seconde municipalité, il a obtenu le privilège de vendre à l'encan des marchandises &c. dans la rue du Canal entre les rues des Magasins et Levée, tous les mardis et vendredis.

Les marchands qui ont des marchandises à envoyer à l'encan en donneront avis à l'encanteur la veille du jour de la vente; et toutes marchandises dont les prix seront limités resteront aux risques des propriétaires après la vente, si elles ne sont point vendues.

Les échantillons des marchandises seront vendus sans réserve. La vente commencera chaque jour à 10 heures et demi.

Le bureau d'encan est au no. 59 rue de la Commune. 2 mai.

HYDROCONIONS ou appareils pour bains de pluie, ou de vapeurs, à vendre par le soussigné.—Depuis plusieurs années, et sur la demande des médecins les plus influans de la Nouvelle-Orléans, M. Gicquel avait formé un établissement de bains de vapeur et de pluie au moyen d'un appareil déjà connu en Europe, que l'expérience lui a appris à modifier, et dont il a rendu l'emploi tellement facile, que le domestique le moins intelligent peut le mettre en activité, et au moyen duquel il a obtenu les résultats les plus favorables dans l'intérêt des personnes confiées à ses soins. C'est par ce moyen qu'il a pu rendre à une santé inespérée des malades atteints de la goutte, rhumatismes de toute nature, tumeurs, maladies scrofuleuses, psoriques, dartreuses, &c. Avec cet appareil on peut administrer des bains médicaux de pluie ou de vapeur et remplacer les bains ordinaires avec un bien plus grande [illegible]. Ces appareils sont indispensables dans un ménage [illegible] grands établissements, tels que prisons, hopitaux, &c.

M. Gicquel étant à une époque rapprochée de son départ pour France, serait à traiter, de six appareils qu'il a faits confectionner à Paris, il donne [illegible] manière de les monter [illegible] en France, Allemagne, Italie, &c.

M. Gicquel offre également de traiter de son fond de cabinet de lecture, auquel il a joint toute espèce de fourniture de bureau. GICQUEL.
29 mars Encoignure Bourbon et Ste. Anne.

Mme Gicquel, ne part pas, et les bains sulphureux seront administrés comme précédemment.

WM. JEW JILLEY, manufacturier de cordage de manille, sisal, &c. Newport, R. I.—Le soussigné agent de la manufacture ci-dessus, sollicite des commandes pour la confection de cables, grelins, palans, cordages, garcettes, &c. de toute longueur et grosseur. Pour les conditions, s'adresser à
27 av—1m JETHRO B. BAILEY, 14, Bienville.

AVIS.—L'association qui existait sous la raison de Legendre et Bernaud, a été dissoute, par limitation, le 15 du Courant.

HENRY LEGENDRE,
LEWIS BERNAUD.

H. Legendre, restant seul chargé de la liquidation, prie les personnes qui doivent à la société, de venir payer leurs comptes, et celles à qui il est dû de se présenter pour être payées.

Nlle-Orléans, 19 Avril 1839. 19 a

EXTRAIT composé de Tofane de Mille, le célèbre substitut du calomel, peut être obtenu en gros et en détail chez les marchands de drogues suivants, savoir:

Messrs Reidel & co; Sickles & co; J B Prévost, P Usachs, Blackwell & Clark, Coxe & McPherson, [illegible] N Morrison & co, H Bonnabel, et presque tous les marchands de drogues de la ville.
[illegible] av—3m

AVIS—R. D. SYKES, encanteur dûment commissionné pour la ville et la paroisse de la Nouvelle-Orléans, offre ses services à ses amis et au public en général.

Son bureau est No. 31, rue du Canal, entre l'encoignure de la rue du Camp et l'Hôtel des Planteurs.
2 mai

MAISON DEMANDE—On a besoin d'une maison à deux étages dans un bon voisinage, à commencer du 1er novembre, pour trois ans. Une maison qui aurait un jardin serait préférée. S'adresser au No. 56, Douane, en haut.
15 mai

UNE dame américaine connaissant l'anglais et le français grammaticalement et qui a déjà donné des leçons, désire obtenir une situation comme institutrice dans une famille. Une famille française serait préférée. S'adresser au bureau de ce journal. 7m

COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES ENTRE NASHVILLE ET LA N-ORLEANS.

ARRANGEMENS DU PRINTEMPS.

Les chars partiront pour la GRANDE PRAIRIE.

Par ce chemin, se rendant au Bayou Tegegew, tous les jours, comme suit;

Départ.	Retour.
7 heures, A. M.	10 heures A. M.
4 " P. M.	6 " P. M.

Le Dimanche les chars partiront comme suit:

Départ.	Retour.
6 heures A. M.	9 heures A. M.
Midi.	2 " P. M.
4 heures P. M.	6 " P. M.

3 ma—1m JAMES H. CALDWELL, Pt.

MM. SACERDOTE ET JESSI préviennent le public qu'ils viennent de rompre leur société; les personnes qui ont des comptes à régler avec eux, sont priées passer chez Mrs. Roy et Michel, rue St-Philippe, no. 16. Nlle-Orléans, le 19 avril 1839.

M. D. SACERDOTE,
AUG JESSI.
20 a

AVIS.—L'encanteur soussigné prévient le public qu'à dater du Samedi de Mai, les ventes de chevaux, voitures seront faites sur la Place du Cirque, rue de la Commune, seconde municipalité, et qu'elles commenceront ledit jour, 4 mai, à 4 heures et demie précis.

27 avril P. A. GUILLOTTE.

AVIS.—Les actionnaires de la Compagnie du Steam Ferry de la seconde municipalité sont avertis qu'un état mensuel des affaires de cette institution est toujours prêt pour l'examen, le premier de chaque mois, en s'adressant à M. E. L. Trary secrétaire de la compagnie d'assurance des pompiers, rue du Camp.
3 mi—6 JAS. F. BISOOR, Président.

H. BEACH & Co., offrent en vente à leur repository, No. 46 et 48, rue Royale, carosses, barouches avec sièges à Dicky; de légères pour un ou deux chevaux, gigs de toute qualités, boggies, phaétons, sulkies, wagons pour chasse, &c. &c.
16 mai

CIGARES de la Havane et St. Yago, en magasin et à vendre par KOHN DARON & Co.
2 mai 38, rue Bienville.

SIROP ET PILLULES, *Composées de Salsepareille Concentrée.*

AUX LECTEURS.

LA saignée est toujours contraire aux constitutions faibles et délicates; par conséquent il suffira de dire que le sirop et les pillules composées de salsepareille concentrée obvieront à la nécessité de se faire saigner dans 9 cas sur 10, en purifiant le sang.

La grande vente de cet article a prouvé le fait: que nous pouvons vivre à une âge avancée et conserver une bonne santé si nous avons *le soin de ne point nous laisser extraire le fluide de la vie.*

De toutes les mauvaises habitudes dans la médecine, celle de saigner est la plus déplorable. Elle produit un soulagement temporaire, mais ses effets sont pernicieux. L'on obtient du soulagement parce que l'on diminue la sensibilité, elle produit une torpeur et un engourdissement des maux et symptômes, mais elle en aggrave les causes.

N'importe quelle douleur on ressent, c'est une inflammation; il faut être saigné; n'importe quelle est la constitution ou l'âge, il faut saigner le malade; les douleurs augmentent ou demeurent, il ne peut respirer à l'aise; il faut qu'il soit saigné encore et encore.

Si le patient a de la richesse, de la folie, de la confiance ou est à la mode, il faut répéter les saignées. Des mois se passent ainsi, l'inflammation cède, mais une maladie de foie le menace, il faut le saigner encore; et il est heureux s'il ne devient pas poitrinaire; Il devient débile et il faut des années de traitement avant qu'il puisse recouvrir sa santé, si jamais il peut la recouvrir. Quelque fois on l'envoi voyager, la lancette cesse alors son pernicieux office et le climat a l'honneur de lui avoir rétabli la santé.

Un malade, quelquefois une jeune fille, est attaquée d'*influenza*, on la saigne encore et encore jusqu'à ce qu'elle devienne pire, meurt, ou contracte une maladie de poitrine. Ne l'ai-je pas vu de mes propres yeux? Ne l'ai-je pas vu s'évanouir sous la lancette et succomber? N'ai-je pas vu quarante onces de sang tiré d'un malheureux dyspeptic parce qu'il avait l'esprit dérangé? Sa tête n'est-elle pas devenue plus confuse—ne lui a-t-on pas encore tiré du sang; n'est-il pas tombé dans le délire; et est-ce que l'on ne lui a pas rasé la chevelure, appliqué des sinapismes, mis de la glace et des sangsues et n'est-il pas mort en quarante huit heures? Ecoutez la voix de la raison et de l'expérience, vous qui êtes maintenant amis de cette fatale habitude. Apprenez que toutes les maladies existent dans le sang et que ce n'est point le sang qui cause les maladies; mais l'impureté du sang ou en d'autres termes la sérosité du sang, fluide acrimonieux, qui est la cause des différens maux, douleurs et maladies auxquelles le genre humain est assujeti.

Depuis la première introduction du sirop et des pillules composée de salsepareille concentrée, ils ont conservé la haute réputation qu'ils avaient acquise. Des malades qui avaient trainée une misérable existence depuis un grand nombre d'années et plusieurs qui avaient perdu l'usage de leurs membres par suite de rhumatismes ou paralysies, ont recouvré leur santé et leur force, après avoir inutilement employé tous les remèdes ordinaires. Des effets miraculeux ont aussi été obtenus dans les maladies de nerfs, douleurs rhumatismales de la tête et du visage, affections paralytiques, jointures contractées, enflure des glandes, douleurs de l'estomac et des os, rhumatismes chroniques, palpitation du cœur, respiration gênée. &c.

Ces célèbres sirop et pillules de Salsepareille, sont entièrement exempts de mercure, et pour les maladies chroniques sont des médecines altérative qui changent le système sans occasionner un mode sensible d'action. L'on devrait avoir recours dans tous les cas chroniques où l'on doit essayer de changer le mode d'action et y substituer l'influence de la médecine elle-même, qui doit être en harmonie avec les opérations de la nature en bonne santé, de manière qu'après en avoir fait usage pendant une période plus ou moins longue, selon la nature de la maladie, on puisse la mettre de côté, alors la santé se rétablira graduellement.

Après un long examen des résultats que l'on devrait obtenir dans le traitement des maladies ci-dessous, (quelques-unes desquelles sont envisagés comme les plus grandes qui affligent l'existence), nous sommes enfin parvenu à préparer le sirop composé de salsepareille et nous le recommandons fortement à tous ceux pour lequel il est destiné, comme possédant toutes les qualités nécessaires pour leur guérison.

Les maladies qui cèdent au traitement altératif, sont celles dites chroniques et celles qui prennent leur source de l'impureté du sang, tel que:

Scrofula ou King's Evils, Syphilis et toutes les maladies vénériennes, maladies du mercure causées par un abus de son usage, consomption, maladie du foie, jaunisse, rhumatisme, goutte, scorbut, chancres, maladies de la peau, tels que dartres, boutons, verrures, galle, démangeaison &c. Il n'est pas de médecine qui soit un meilleur "*purgatif du printemps*" et qui puisse mieux rétablir après une forte attaque de maladie.

Le sirop de salsepareille est une des médecines les plus populaires du jour et forme partie des purgatifs administrés par la faculté aussi bien que par la pratique privée.

Les pillules et sirop de salsepareille ont été employés avec succès dans presque toutes les maladies auxquelles le corps humain est assujetti pour les cas de bile et de maladies de foie, ainsi que des douleurs qui les accompagnent, tels que bile, maux de tête, douleur et oppression après les repas, étourdissement, vertiges, tintement dans les oreilles, engourdissement, brûlement d'estomac, perte de l'appétit, vents, spasmes, &c. elles sont reconnues pour être supérieures à toutes celles offertes jusqu'à ce jour. Pour l'usage de famille elle ne peut manquer non plus de donner une satisfaction générale.

EXCELLENTE MEDICINE POUR LE PRINTEMPS.

Pour la purification du sang, la guérison et la prévention des maladies de rhumatisme, scrofula, salt rhum, &c. &

Salsepareille—Lisez réfléchissez et décidez. Les vertus de la salsepareille ont été reconnues depuis plus de deux cent ans pendant lequel sa réputation a toujours augmentée. Cependant tout dépend de son mode de préparation.

Le sirop composé de Salsepareille concentrée est une préparation de la salsepareille d'Honduras, et est infiniment supérieur aux autres sirops fait de la même plante. Il est manufacturé par un procédé chimique à vapeur, par lequel les vertus médicales seulement de la salsepareille sont extraites, une bouteille duquel possède une aussi grande valeur que douze de celles préparées selon la prescription des laboratoires de Londres, Edimbourg et des E. U. La vertu extraordinaire de cette préparation l'a fait introduire dans les hôpitaux en Amérique et en Europe, et est recommandée par les médecins comme possédant les vertus de la salsepareille au plus haut degré. En témoignage de la haute réputation dont jouit cette préparation parmi les membres de la faculté, les personnes suivantes, distinguées par leur talent et leur réputation ont volontairement rendu témoignages de son mérite et de ses vertus sans égales, dans la guérison des maladies énumérées ci-après: Dr. Valentine Mott, Dr. David Hossack, Dr. J. Mitchell, Dr. W. McNeven, Dr. R. T. Kissam, Dr. F. Gascale, Dr. Watts, Dr. Alexander H. Stevens, Dr. Wright, Dr. Post, Dr. G. Delafield, Dr. Francis Berg, Dr. Physic, Dr. Chapman, Dr. Cheeseman, Dr. Jackson, Dr. Gibson, Dr. Sullman, Dr. Hunt, Dr. Dewey, Dr. Hare, Dr. James, Dr. Homer, Dr. Cox, Dr. R. Rogers, Dr. David L. Rogers, Dr. Harris, &c. &c.

Le propriétaire espère que les témoignages ci-dessus suffisent pour prouver son mérite, comme le meilleur purificateur du sang et rénovateur du système qui ait été découvert jusqu'à présent, ainsi que pour les maladies constitutionnelles auxquelles le corps est assujeti et qui prennent leur naissance dans l'impureté du sang ou du fluide animal.

Les personnes intelligentes admettront que les maladies aiguës peuvent être traitées selon les principes physiques de la médecine.

Lorsqu'une maladie devient chronique, il faut varier le traitement selon les indications. Sous ces circonstances le traitement ordinaire ne peut être durant la physique, dans beaucoup de cas, vu que les symptômes n'indiquent point le véritable état de la maladie. La maladie dans cette condition a amené une diversité de traitement.

Le traitement empirique est suivi dans les cas de maladies chroniques et invétérées pour les raisons ci-dessus.

Diverses combinaisons et préparations sont employées pour combattre les maladies de cette nature; mais l'expérience a établi un nouveau système de traitement basé sur son propre mérite, quoique n'étant point appuyé de la connaissance de l'anatomie, la physiologie et de toutes les branches qui constituent une connaissance parfaite de la théorie et des principes de l'art de guérir.

Cette "connaissance est préférable à l'ignorance—cette "lumière dissipe les ténèbres," et toutes les maladies cèdent aux traitements qui ont pour base la science et l'expérience, personne, nous pensons, ne niera cette vérité. Maintenant il semble exister quelque diversité d'opinion parmi les raisonneurs polémique, relativement aux qualités que possèdent les médecines végétales et minérales et de leur mode d'opération sur le système humain.

Sous le point de vue légal, nous admettrons que les végétaux sont plus souvent employés que les minéraux; car dans tous les cas désespérés l'on a recours à des remèdes désespérés, qui sont ordinairement l'application de la filasse. Ces faits sont des choses opiniâtres et l'on trouve peu qui prouve l'utilité de la pratique. En médecine, cependant, les minéraux et les végétaux contribuent aux besoins de la science.

Demandez au plus célèbre médecin quelle est le meilleur purificateur du sang? Il vous répondra la salsepareille.

Il suffit donc de dire, que les médecins la recommandent. Quelle plus grande preuve de ses qualités peut-on désirer?

Des nombreux certificats ont été reçus et l'on peut référer à des centaines d'exemples de guérisons remarquables qui n'ont jamais été obtenues par aucune autre médecine.

Vendu en gros et en détail au no. 96 rue de la Douane, Nlle. Orléans.

Ceux qui sont affligés de rhumatismes, scrofula, éruptions de la peau, enflure des glandes, maladies du mercure, &c. peuvent être guéris en s'adressant ci-dessus.

Le propriétaire se flatte que le grand soin qu'il a apporté dans sa préparation de la salsepareille, sous ces différentes formes, a rendu son composé parfait, et en faisant usage d'un mode de préparation étranger à tous les autres manufacturiers, il peut sans crainte dire qu'il a produit un article combinant toutes les matières médicinales de la salsepareille dans une forme plus efficace et plus concentrée que les autres productions de cette nature. Il recommande cet article à l'attention des médecins comme étant la meilleure préparation de salsepareille qui ait jamais été faite, combinant toutes les propriétés qui appartiennent aux divers articles qui la composent, dans une forme concentrée, qui ne peut être altérée par la température ou l'atmosphère. La supériorité que réclame cette médecine sur toutes les autres, préparations de cette nature, résulte du mode particulier de sa préparation. Nous croyons pouvoir dire d'après l'expérience, qu'une grande partie des vertus de la salsepareille s'en vont avec la vapeur, lorsqu'elle se décompose, ou en d'autres termes, que la trop grande chaleur empêche la concentration de ses principes actifs. Nous sommes venus, à cette conclusion, après avoir été souvent trompé dans l'administration de cette médecine préparée selon les formes ordinaires et comparant le succès qu'elle a obtenu lorsqu'elle était préparé selon le mode actuel. L'on ne peut attribuer cette différence aux matériaux qui auraient pu être meilleurs dans l'une ou l'autre, parce que nous avons répété les preuves avec les mêmes articles, et les résultats ont toujours été les mêmes que ci-dessus. Cette composition est donc recommandée aux médecins, comme matière médicale, possédant à un haut degré les propriétés toniques, altératives et diaphorétiques des plantes qui la composent.

Le temps et les frais que coûtent ces articles peuvent peut être militer contre son usage général, mais de telles objections ne devraient jamais avoir aucun poids lorsque la vie et la santé d'un individu sont en danger.

Les maladies auxquelles ce remède est applicable sont le scrofula, affections cutanées, rhumatismes et particulièrement les maladies qui proviennent de l'abus du mercure; le syphilis dans son premier et second degré, ulcères chroniques et obstinés, provenant d'une condition vicié de l'économie animale, enflammation des os et des membranes, et particulièrement de cette maladie qui est observée sur le *tibiat* et *fémorit*, le *radius et ulna* et quelque fois sur la tête. Nous ne connaissons aucun autre remède qui puisse guérir ces maladies aussi bien que le sirop composé de salsepareille concentrée.

Il y a maintenant environ trois siècles que la salsepareille fut introduite en Europe, comme un remède propre à guérir les maladies ci-dessus, par les Espagnols qui s'en servaient pour guérir les affections vénériennes.

L'on doit toujours prendre les pillules de salsepareille avec le sirop. Ces pillules possèdent le grand avantage de ne point contenir de calomel, antimoine ou autres médecines qui nécessitent le repos ou la diète, et par leur combinaison judicieuse elles peuvent être administrées aux personnes de toute âge et de toute condition et des deux sexe pendant des années, sans causer aucun dommage à la constitution. Ils sont par conséquent recommandés aux personnes sédentaires qui ne peuvent prendre assez d'exercice pour entretenir l'action vitale de l'estomac et des boyaux et qui sont conséquemment obligées de prendre des médecines relâchantes.

L'on recommande fortement aux personnes qui seraient attaquées des maladies ci-dessous de prendre une bouteille du sirop composé et des pillule de Salsepareille, que l'on trouvera un remède effectif pour la guérison des maladies suivantes: rhumatismes, goutte, fièvre tremblante, chancres, lèpre, dyspepsie, King's Evils, fistula, jaunisse, consomption, St.-Pitsaslance, diarrhée, vers, stricture, maladies de mercure, ulcères, pleurésie, choléra, hémorroïdes, fièvre bilieuse, enflammation de l'abdomen, surdité, maladies de poitrines, flux immédiat des menstruations, suppression des menstruations, maladies d'accouchement, gale, verrures, asthme, douleurs du foie, des nerfs, des douleurs, engelure.

Le sirop et les pillules de salsepareille ont été fortement recommandées par les plus respectables médecins qui connaissent la médecine

1o. Le principe vital est dans le sang,

2o. La nourriture du corps vient du sang

3o. Toutes les maladies ont leur source dans l'impureté du sang.

Tous les solides sont nourris et proviennent du sang—Tous les autres fluides sont appropriés au soutien du corps. Il est bien connu que le principe futur du cœur, et du système circulaire, précède la formation des autres parties du corp et l'on peut l'appercevoir quelques temps avant de distinguer les traces du [illegible].

Le sang étant le nourricier du corp et la source de la vigueur, est aussi celle des maladies en général; mais comme c'est un fluide qui circule, il est plus en uniformité que les parties solides, d'où il est difficile de connaître les matières morbides ou étrangères qui circulent en même temps. Le plasme de la fièvre n'a aucun effet sur les autres parties du système et il ne fait de dommages que lorsqu'il a atteint le sang; si le sang contracte une tache il est étonnant de remarquer la ténacité avec laquelle il retient pendant des années, des générations, de là naît les maladies héréditaires, les consomptions, &c. Les germes et fibres étant formés et nourris du sang, et les communications aux solides étant coupé excepté par la circulation, où pouvons-nous chercher ailleurs le siège de ces prédispositions aux maladies ou les causes de la maladie elle-même. Si le sang est en désordre, l'organe qui est le plus faible est celui qui souffre le premier et le plus, et qui donne son nom à la maladie.

5o. Les douleurs et les maladies ont leur même origine; par conséquent ils ont les mêmes noms.

6o. Les pillules de salsepareille et le sirop sont le seul mode de purifier le sang et d'extirper la maladie.

Il est évident que les médecines qui demandent les soins de la part du patient et qui donne des rhumes si elles sont prises lorsque le temps est froid ou humide, tel que le calomel, &c. ne sont point propre propre au corps et conséquemment injurient la constitution et lui impriment de nouvelles qualités. Il n'est pas nécessaire de se préparer pour les pillules et le sirop de salsepareille; l'on peut en prendre avec avantage dans tous les temps et dans tous les climats.

La théorie simple—simple parce qu'elle est vraie est renfermée dans ces cinq propositions:

1o Le sirop et les pillules de salsepareille guérissent toutes les maladies qui peuvent être guéries.

2o. Ils font disparaître les obstructions du foie et des intestins qui empêchent la circulation du sang et de ses fonctions vitales.

3o. Ils purifient le sang en augmentant ses efforts et empêchent la maladie en donnant la force au corps de résister à la prédisposition des causes qui l'amène.

4o. Ils augmentent l'action des absorbants par les quels les croissances morbides sont absorbées et ensuite rejetées du corps.

AVERTISSEMENT. Le sirop et les pillules composés de salsepareille concentrée ou pillules du sang, peuvent être obtenues pures au No. 96, rue de la Douane, Nouvelle-Orléans, et nulle part ailleurs.

L'on donne des directions en anglais, français et espagnol. 17 mai

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE—Nlle. Orléans, 25 mars 1839. L'acte intitulé "Acte pour amender l'acte intitulé "acte pour amender les divers actes relatifs à l'acte intitulé "acte pour incorporer la Banque des Citoyens de la Louisiane sera soumis aux actionnaires de cette institution pour leur approbation, à une assemblée qui sera tenue à cet effet, à la maison de banque, lundi, 6 mai prochain; et ils sont par le présent requis d'assister à la dite assemblée personnellement ou par procuration.

Par ordre de la Direction,
26m J. B. PERRAULT, caissier.

LOUIS ROGERS & JAMES GRAY ont établi dernièrement une maison de commerce à la Nouvelle Orléans, sous le nom de Rogers Gray & Co et ont donné leur procuration à W. N. Wilkinson pour agir en leur nom, pendant leur absence. Ils feront des avances sur les consignations qui leur seront adressées à eux mêmes ou à Roger & Co. de New-York et à Louis Roger & Co. au Havre.

New-York, 1er janvier 1839. 15f an

AVIS—James Gray se retire ce jour de la compagnie de Rogers & Co.; les affaires seront continuées comme auparavant par Louis Rogers et Charles Sagory, sous la raison de Rogers & Co.

New-York, 31 décembre 1838. 15 jan

LIGNE JOURNALIERE POUR LA MALLE ET LES PASSAGERS.

CETTE ligne partira tous les jours de Nashville et se rendra en deux jours. De Mills' Point à Bowling Green Ky. en deux jours. De Mills' Point à Louisville, Ky. en trois jours et demi, de Mills' Point à Clarksville dans un jour et un quart.

EXTRAS.

De Mills' Point on rend [illegible] la convenance des passagers.

A Mills' Point la ligne ci-dessus joint les bateaux pour la malle de la Nlle-Orléans et St Louis, faisant la route la plus directe de St. Louis à Nashville et de la rivière du Missisipi à Bowling Green et Louisville, Ky.

Le bagage est transporté aux risques des propriétaires.

Il n'est alloué que 40 livres de bagage pour chaque passager.

Bureau au Green River Hôtel	Bowling Green.
Bureau général de Poste	Nashville
	Mills' Point
	Louisville.

W. P. ROACH & Co. Clarksville Tenn.
7 mai.

AU PUBLIC—Ma ménagère était affectée depuis trois ans d'un ulcère au nez sans cause connue, qui s'étendait continuellement, je consultais plusieurs médecins qui ne me dirent que c'était un cancer, qu'il n'y avait pas d'espérance de la sauver; ils lui administrèrent divers remèdes qui n'eurent aucun succès.—Je l'envoyais à Baltimore et remise aux soins de médecins d'un renom, ils lui coupèrent la [illegible], mais tout fut inutile, elle revint plus malade, l'ulcère rongeait toujours, elle avait [illegible] d'une lèvre et les joues étaient couvertes d'un vaste ulcère rongeur; elle n'attendait que la mort, lorsque l'on me conseilla de voir le Dr. F. BARELLE rue du Canal no. 124

J'allai voir ce monsieur qui après examen de la malade nous dit que sa maladie n'était pas un cancer et qu'il la guérirait promptement. Elle a été guérie dans l'espace d'un mois de ses soins empressés, la malade était parfaitement guérie.

Je crois devoir dans l'intérêt de l'humanité et de la reconnaissance donner publicité à cette belle cure, et me propose de donner toute explication aux personnes qui le désireront.

Je prie le Dr. F. Barelle d'agréer l'expression publique de ma reconnaissance. C. A. ROTH.
16m—3 91, rue Girod.

GRANDE LOTERIE DE PROPRIETES FONCIERES.

Située à la NOUVELLE-ORLEANS.

Le Tirage aura lieu le 1er Décembre 1839.
A JACKSONVILLE, Floride.

Sous la surveillance de Commissaires nommés à cet effet par la Législature de Floride.

SCHMIDT & HAMILTON, Directeurs.

100,000 BILLETS, à $15, $1,500,000.

Le prix de Vente des Billets est de $20 chaque.

SYLVESTER & Co., No. 156, Broadway, New-York,—*Seuls Agents.*

Le produit de la vente des billets sera déposé dans les banques des Citoyens, Consolidée, du Canal, de l'Union et de Carrollton à la Nouvelle Orléans, au nom de Louis Schmidt, conjointement avec J. B. Perrault, actuellement caissier de la banque des Citoyens, et A. Baudoin, Esq. actuellement caissier de la banque Consolidée, agissant comme commissaires, et il appert par un acte passé devant A. Mazureau, Esq. not. pub. le 2 mai 1839, et les sommes seront transférées sans aucune cérémonie aux personnes nommées ci-dessus comme commissaires, pour la sécurité du fortuné gagnant. A New York le produit de la vente des billets sera déposé dans la banque du Phœnix au crédit des cinq banques de la Nouvelle Orleans ci-dessus.

Le public peut examiner les actes pardevant A. Mazureau Esq. not. pub., relativement au transfer des propriétés des lots dans cette loterie.

600-LOTS GAGNANTS,
COMME SUIT:

1 LOT.—Le bel Edifice à 3 étages, connu sous le nom de l'Arcade, dans la rue des Magasins, mesurant 266 pieds, 5 pouces, 4 lignes sur la rue des Magasins, 101 pieds, 11 pouces sur la rue du Natchez, et 146 pieds, 6 pouces sur la rue Gravier. Cette propriété rapporte maintenant un loyer de $37,000 par an, et étant située dans la partie la plus florissante de la ville, vis-à-vis de 3 Banques et dans le voisinage de l'Hôtel St Charles et du Cité Hôtel, il est à présumer qu'avant peu les loyers s'élèveront à $50,000 par an. Estimé, $700,000.

1 LOT.—Le superbe Edifice, connu sous le nom du Cité Hôtel, ci-devant *Bishops' Hotel*, à l'encoignure des rues du Camp et de la Commune, mesurant 162 pieds sur la rue de la Commune et 146 pieds, 10 pouces sur la rue du Camp. Cette propriété donne un revenu annuel de $25,000, et d'après sa situation centrale, pourra sous peu être porté à $30,000. Estimé, $500,000.

1 LOT.—Une jolie Maison à 3 étages, rue Natchez, No. 20, à touché l'Arcade, louée à $1,200 par an. Estimée, 20,000.

1 LOT.—Une jolie Maison à 3 étages, rue Natchez, No. 18, à côté du No. 20, louée à $1,200 par an. Estimée, 20,000.

1 LOT.—Une jolie Maison, à 3 étages, rue Natchez No. 16, à côté du No. 18, louée à $1,200 par an. Estimée, 20,000.

1 LOT.—La jolie Maison No. 23, à l'encoignure N. E. des rues de la Douane et du Bassin, mesurant 40 pieds sur la rue du Bassin, 40 pieds sur la rue Franklin et 127 pieds sur la rue de la Douane, louée à $1,500 par an. Estimée, 20,000.

1 LOT.—La jolie Maison No. 24, encoignure S. O. de la rue du Bassin, mesurant 32 pieds, 7 pouces sur la rue du Bassin, même mesure, rue Franklin, 127 pieds sur la rue de la Douane, louée à $1,500 par an. Estimée, 20,000.

1 LOT.—La jolie Maison à 2 étages No 339, dans la rue Royale entre l'Hopital et Ursuline, mesurant 24 pieds, 8 pouces sur la rue Royale, sur 127 pieds, 11 pouces de profondeur, louée à $1,020 par an. Estimée, 15,000.

1 Lot de 250	Actions,	Banque du Canal,		$25,000.
1 Lot de 200	"	"	Commerce,	20,000.
1 Lot de 150	"	"	Mech & Tra	15,000.
3 Lots de 100	" chaque,	"	Cité,	30,000.
2 Lots de 50	"	"	Exchange,	10,000.
2 Lots de 25	"	"	Gas Light,	5,000.
2 Lots de 15	"	"	Mech & Tra	3,000.
20 Lots de 10	"	"	de l'Etat,	20,000.
10 Lots de 2	"	"	Gas Light,	2,000.
200 Lots de 1	"	"	Louisiane,	20,000.
200 Lots de 1	"	"	d'Orléans,	20,000.
150 Lots de 1	"	"	Union Florida,	15,000.

Il sera au choix des personnes gagnant les prix des Actions de Banque de recevoir, ou les Actions même ou leur valeur au pair au comptant.

TIRAGE:

100,000 Numéros de 1 à 100,000 seront déposés dans une Roue, et les 600 Lots Gagnants et les Blancs dans une autre, et pour chaque Numéro sortant on tirera un Lot Gagnant ou un Blanc jusqu'à ce que tous les Lots Gagnants soient sortis, laissant alors dans la Roue le reste de Numéros BLANCS.

On recevra à la Nouvelle-Orléans des ordres pour des Billets, à l'encoignure des rues St-Charles et de la Commune, sous l'Hôtel Verandah, et au No. 104, rue de Chartres, près de la rue Conti. Les ordres de la campagne, (*port payé*,) contenants des remises pour la quantité de Billets requis, et adressés à

SCHMIDT & HAMILTON,
A la Nouvelle-Orléans.

Seront exécutés avec promptitude.

Un bateau-à-vapeur sera engagé pour donner passage aux personnes, qui désireront se rendre aux Florides pour assister au tirage de cette magnifique Loterie.

Jacksonville (Floride), Avril 1839.
1er mai

L. E. Dr. DUPERRON, Dentiste, a transporté son domicile, rue Bourbon, No. 280, entre Dumaine et St-Philippe, où on pourra le trouver de 8 à 4 heures.
27 avril

FABRIQUE DE BIJOUTERIE.

J. B. DORTHON & Co., informent leurs amis et le public qu'ils sont prêts à recevoir des commandes pour la confection de toutes sortes de bijoux, unis, ciselés et ornés, ils font les lunettes d'or, et montent les diamants dans le dernier goût.

Ils espèrent que la supériorité de leurs ouvrages et l'attention qu'ils y donneront leur mériteront l'encouragement de leurs amis et du public.

N. B. Les ordres laissés à la fabrique, au dessus du bureau de MM. Lacoste et Fouree, Passage de la Bourse, entre les rues Conti et St.-Louis, ou au magasin de Ls. Muit, No. 61, rue Chartres recevront une prompte attention.

Les dentistes sont aussi informés que J. B. D. & Co. feront les fournitures nécessaires à cet art. 4 fev

BANQUE DES AMELIORATIONS.—La Direction a, dans sa dernière séance, déclaré un dividende de trois pour cent du capital payé; lequel dividende sera appliqué à réduire toutes sommes qui pourront être dues par les actionnaires, d'abord, sur la balance du capital non appelé, ensuite sur billets d'actions.

Sont exclus du bénéfice de ce dividende, et ce, aux termes de la 12 section 4 de l'acte qui confère à cette institution les privilèges de banque, ceux des actionnaires qui n'ont pas satisfait au paiement appelé par la Direction, le 15 mai 1839.

Par ordre de la Direction.
31 jan J. M. RABOTEAU, Caissier.

SHALL & BROWN—Négociants commissionnaires et expéditeurs, no. 96, rue des Magasins.
George Shall Jr. } Nouvelle Orléans.
James G. Brown }

RÉFÉRENCES.

Stetson & Avery, Whiting & Slark, Walton & Co., Wm. Bogart, Bogart & Hawthorn, J. Thayer & Co.	Nouvelle Orléans.
Winslow & Shall, Crocket & Shapleigh, John Fairfield & Co, Walker, Emerson & Co., Griggs & Chickering.	Boston.
M. B. Denman & Co., Charles P. Massey & Co.	Philadelphie.
Hunter, Palmer & Co,	Buffalo, N. Y.
David T. Morgan, Whitesides, Campbell & Co.	Pittsburg.
Edgerton & Woodbridge,	Marietta, Ohio.
John Woodbridge, Esq.	Chillicothe, Ohio.
E. & A. Tracy,	St. Louis, Mo.
J. & R. Yeatman & Co., James P. Clark.	Nashville Tenn.

1 jan—a

CONSULTATIONS MEDICALES—F. Barelle, docteur gradué de la faculté de New-York, membre de la société des Botanistes, Médecin et Chirurgiens de la ville de New-York, nouvellement arrivé en cette ville offre ses services aux personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

Le docteur donnera des consultations à son domicile sur toutes sortes de maladies, mais plus particulièrement sur les affections dartreuses, scrofuleuses et sur les maladies dites secrètes. Les personnes aisées recevront des consultations gratuites.

Consultation de 9 à 4 heures, rue du Canal No. 124
17 dec—6m

HOTEL DU LAC
Situé au Lac au bout du Chemin en Coquilles.

Ce superbe établissement ayant été entièrement renouvelé et fourni de tout ce qui peut le rendre confortable, sera ouvert aujourd'hui pour la réception des visiteurs. Le site de l'hôtel du lac est trop bien connu du public de la Nlle. Orléans, comme retraite agréable, pour qu'il soit nécessaire d'en donner une description. La promenade le long des bancs du canal est aussi connue pour être la plus agréable que l'on puisse trouver dans les environs de la ville, soit en carosse ou à cheval.

Des établies et des palfreniers fidèles pour la commodité des chevaux, &c. se trouvent aussi attachés à l'hôtel.

La barre est bien fournie de liqueurs choisies, et il y aura toujours en main un grand assortiment des meilleurs vins, par conséquent les messieurs qui désireront boire ou manger pourront être servis sous le plus court délai. Le propriétaire aura toujours sa table fournie des meilleurs poissons et de ce qu'il y aura de mieux sur le marché.

Les messieurs qui désireront avoir des dîners et soupers privés seront servis avec la plus grande promptitude.

Des arrangements sont pris pour mettre en état sous peu la maison des bains pour les dames et messieurs, et c'est l'intention du propriétaire de ne rien épargner pour rendre cet établissement, l'endroit le plus désirable pour les après midi et les soirées qui puisse se trouver dans les environs de la Nouvelle Orléans.

2 m—3m E. H. TAYLOR, Propriétaire

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut.

Attendu que William McCawley ayant acheté à une vente faite par Hewlett & Cenas, encanteurs publics de cette ville, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette cour pour un avis conformément à une acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834, qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées, sont par ces présentes sommées au nom de l'état de la Louisiane et de la cour de paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, ou le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours, à dater de la publication de cet avis pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par les susdits encanteurs le 9me jour de février de l'année 1839, en vertu d'un décret de cette cour rendu le 17 de Décembre de l'année 1838, dans l'affaire de Thomas Duplessis vs. ses créanciers et les créanciers de T. & J. Duplessis. No. 10,977 du docket de cette cour, à laquelle vente ledit Wm McCawley s'est rendu acquéreur pour le prix de $9,900 comptant.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire.

Quatre lots de terre situés dans le faubourg Delord et désignés par les nos 48, 49, 50 et 51, sur un plan dressé par Charles F. Zimpel, député voyer, daté le 17 février 1833, et annexé à un acte de vente d'Alex Bonvan à Samuel Wright Oakey, passé devant Carlile Pollock, notaire public, le 19 Avril de la même année, lesquels lots de terre sont compris dans l'îlet borné par les rues Poeyfarré, Tchoupitoulas, Delord et Foucher.

Le lot no. 48, mesure 29 pieds 11 pouces de face à la rue Poeyfarré, 92 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur sur une ligne, et 97 pieds 5 pouces de profondeur de l'autre côté, et 26 pieds 3 pouces et 6-7 de largeur dans le fond.

Le lot no. 49, mesure 29 pieds 11 pouces de face à la rue Poyferré, 97 pieds 5 pouces de profondeur d'un côté, 102 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur de l'autre côté, et 26 pieds 3 pouces et 6-7 de largeur dans le fond.

Le lot no. 50, mesure 29 pieds 11 pouces de face à la rue Poyferre, 102 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur d'un côté, 107 pieds et 4 lignes de profondeur de l'autre côté, et 26 pieds 3 pouces et 6-7 de largeur dans le fond.

Le lot no. 51, mesure 29 pieds 11 pouces de face à la rue Poyferré, 107 pieds et 4 lignes de profondeur d'un côté, 111 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur de l'autre côté, et 26 pieds 3 pouces et 6-7 de longueur dans le fond.

Une portion de terre située dans le faubourg Delord désignée par la lettre S, sur le plan original, fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 16 de Mars 1833, déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire de cette ville, ladite portion de terre ayant mesure anglaise, 20 pieds 10 pouces et 4 lignes de face au côté Sud Ouest d'une allée de 8 pieds de large et courant parallèlement à la rue Delord, entre les rues Tchoupitoulas et Foucher, et s'étendant en profondeur du côté contigu à la dernière rue, 91 pieds et 7 pouces, et de l'autre côté contigu à la rue Tchoupitoulas, où il atteint au lot désigné par la lettre R, 31 pieds et 7 pouces, et 3 lignes, et 26 pieds 3 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond.

Deux lots de terre contigus l'un à l'autre, situés dans le faubourg Delord, désignés par les lettres T et U, sur un plan original fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 16 mars 1833, le lot désigné par la lettre T, mesure 25 pieds 10 pouces et 4 lignes de face au côté Sud-Ouest d'une allée de 8 pieds de largeur et courant parallèlement à la rue Delord, entre les rues Tchoupitoulas et Foucher, et s'étendant en profondeur du côté vers la dernière rue, 27 pieds 3 pouces et 2 lignes; et de l'autre côté vers la première rue, 32 pieds 5 pouces et 5 lignes, et 26 pieds 3 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond.

Le lot désigné par la lettre U, atteint au lot susdécrit, et mesure 25 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à ladite allée, et s'étend en profondeur du côté où il atteint audit lot désigné par la lettre T, 32 pieds 5 pouces et 5 lignes du côté contigu à la rue Tchoupitoulas où il atteint au lot désigné sur le même plan par la lettre V, 17 pieds 8 pouces et 26 pieds 3 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond.

Un lot de terre désigné par la lettre V, situé dans ledit faubourg Delord, derrière le lot no. 51 susdécrit, et mesure 25 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à l'allée sus-mentionnée, réservée pour l'usage commun de tous les lots y faisant face et 17 pieds 8 pouces sur la ligne qui le sépare du lot désigné par la lettre U, 12 pieds 20 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot désigné par la lettre X, et 26 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne du fond qui le divise du no. 51.

Bureau du greffier, le 4 mai.
9m—2,3ds A. M. GUYOL, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Attendu que Denis Murphy, ci-devant de la paroisse Concordia, maintenant de la paroisse Jefferson, s'est adressé à la Cour des Preuves de cette dernière paroisse, afin d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de James Burdow, décédé en la dite paroisse de Jefferson.

Toutes personnes intéressées, sont par les présentes sommées d'avoir à déduire dans les dix jours à partir de la date des présentes, les raisons pour lesquelles, il ne serait pas fait droit à la dite demande.

Paroisse de Jefferson, 20 mai 1839.
20 m F. DUGUE, juge.

AVIS D'ENCAN ET DE CHANGEMENT DE DEMEURE—Les soussignés ont transporté leur magasin d'encan au No. 107, rue Chartres, entre St. Louis et Conti. Leurs jours réguliers d'encan de marchandises seront le mercredi et jeudi, à 10 heures a. m. Ils feront aussi des ventes de propriétés, d'esclaves, &c., au dehors, tous les jours, et ils sollicitent la continuation du patronage de leurs amis et du public. Des avances sont faites sur les marchandises envoyées à l'encan.
6 mai FERNANDEZ & WHITING.

TRAITEMENT DES MALADIES SECRETES, *d'après la Nouvelle Méthode*, par le docteur J. TOUSSAINT, médecin de la faculté de Paris, ex-interne des hôpitaux vénériens, élève de M. Ricord.

Ce docteur, déjà connu par de nombreux succès, continue à donner ses soins aux personnes affectées de Maladies vénériennes, celles même qui ont essayé inutilement les traitemens les plus connus trouveront auprès de lui, une guérison prompte et radicale.

Le docteur J. Toussaint, donne des consultations, tous les jours, de midi à 3 heures, rue Bourbon No. 265 entre Dumaine et St. Philippe. 20m 1a

SUCRE à 10 et 12 livres à la piastre.—Bon café de St-Domingue à 1 escalin la livre.—Bon vin à 4 escalins le gallon; 5000 livres de vieux suivre; 600 livres de vieux fer; au magasin de ANT. MICHOUD,
30 nov Encoignure Vieille Levée et Ursuline.

NOUVELLE PUBLICATION d'un livre intitulé "THE LOUISIANA MAGISTRATES ASSISTANT," ouvrage contenant tous les devoirs des juges de paix, sous l'autorité des Etats-Unis, et sous celle de l'Etat de la Louisiane.
9 mars Par F. B. GUYOL, avocat.

ENTREPOT DE SELLERIES
DE PHILADELPHIE,
No. 4, rue de la Vieille Levée.

JAMES MAGEE & Co. ont en mains, et reçoivent régulièrement de Philadelphie, additionellement leur approvisionnement des selles de goût, et fabriquées expressément pour ce marché, et qu'ils offrent à vendre en gros et en détail, à des conditions raisonnables pour du comptant, ou billets endossés à satisfaction.

Leur assortiment consiste en partie, comme il est ci-dessous mentionné:

Selles espagnoles de formes variées,
Selles pour homme et femme, unies et piquées,
Brides, brides à monture et à martingale,
Porte-manteaux, de tapis et convenables pour le transport des médicaments,
Selles de demoiselles et d'enfans.
Harnais de voitures de toutes sortes,
Colliers, harnais et brides de toutes sortes,
Fouets de cabriolets et autres,
Malles cerclées en fer, de divers genres,
Harnais et brides en cuir,
Brides de gourmette en maroquin, en peau de mouton, en cuir de couleur et en peau de chèvre,
Etriers, éperons et boucles. Chabraques de Cincy. Tous ces articles peuvent être obtenus sur demande.
1er déc—6m

FARINE—1500 barils à vendre par
21 mai PIERCE, SHANNON & BRO

A LOUER.

MAISON A LOUER dans la rue Bourgogne à l'encoignure de la rue Hôpital, contenant 4 chambres, cabinet, cuisines, cellier, [illegible] chambres à domestiques et une petite écurie. S'adresser au No. 46 rue Bienville. 17m—3

A LOUER—Une maison dans la rue des Magasins, entre Julia et St. Joseph. S'adresser à LAYET & AMELUNG,
17m 17 rue du Commerce.

A LOUER dans une superbe maison rue Condé, No. 156, entre Quartier et Hôpital, deux Bons Appartements au rez-de-chaussée sur le devant. 15 m—3

A LOUER—Une Maison, située rue des Remparts entre les rues du Bayou et des Ursulines. S'adresser à
14 mai R. BRUGIER.

A LOUER—Une maison, située rue Ste. Anne entre les rues des Remparts et Bourgogne. S'adresser à
14 mai R. BRUGIER.

A LOUER—La belle maison No. 350, rue Gravier. Pour les conditions, s'adresser au No. 75, rue du Canal. L'on donnera possession immédiate. 13 mai

A LOUER à Bail ou par mois, un Magasin très convenable pour toute sorte de Liquides, s'adresser au No. 16, rue Saint Louis.
8 mai B. LANDUMIEY.

A LOUER jusqu'au 1er. Novembre 1839. Une maison très commode pour une petite famille, située dans la rue du Maine, entre Dauphine et Bourgogne. Pour les conditions, s'adresser au No. 14, rue de l'Hôpital. 8 mai

A LOUER jusqu'au premier Novembre prochain—Le bureau maintenant occupé par la Compagnie d'Assurance Maritime et contre l'incendie du Missisipi, encoignure des rues Canal et Royale. 4 m

A LOUER—Une maison haute, bâtie en briques, très commode pour une nombreuse famille. Situé rue Bienville entre les rues Royale et Chartres. Pour les conditions s'adresser à DEVERIN & DOSSAT.
3mai—1m. 87 rue Tchoupitoulas.

A LOUER—Une grande chambre, bien garnie, faisant face à la rue, bonne pour deux personnes, à louer à un prix raisonnable. S'adresser au No. 15, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée. 21 fev

CHOIX de livres classiques et de nouveautés, reçus par le soussigné à bord du navire La Grange et Monument.

Aventures du Grand Balzac.
Arthur par Sue.
Acté par Dumas.
Aventures d'angeoulo.
Albertine par Michel Masson.
Après le Couvre feu par F. Soulié.
Aux pieds des Pyrenées.
Bras de fer par J. Lecomte.
Colonel Richemond par S. Felix.
La folle vie par Albert.
Frère et Sœur par A. de Lauret.
Lettres sur l'Espagne.
Madame Malibran par Mme. Merlin.
Le Md. du Hâvre.
L'inconstance par H. Lucas.
Les Loups Cerviers par L. Langon.
Souvenirs de Bruyer vol. 8o.
Le Paravent par A. Karr.
Geneviève.
Ruy-Blas par Victor Hugo.
Tinadillas par Scribe
Vie de Rancé.
Œuvres de George Sand 2 vol. 8o.
" " Molière 2 vol.
" " Rousseau 4 vol.
" " Voltaire 7 vol. 8o
" " Demoustier 1 vol.
" " Lord Byron.
" " Racine 2 vol. 8o
" " Bernardin de St. Pierre 2 vol.
" " Charron 1 vol.
" " Gil Blas 1 vol.
" " Lantier 1 vol.
" " Lamartine 1 vol.
" " Alexandre Dumas 2 vol.
" " C. de Lavigne 1 vol.
" " Corneille 2 vol.
Napoléon et ses contemporains 1 vol.
Mémorial de Ste. Hélène 2 vol.
France Pittoresque 3 vol. et gravures.
Berryer leçons d'éloquence 1 vol. 8o
Don Quichotte 2 vol.
Paul Louis Courier 1 vol.
Chroniques de France 1 vol.
Coligny.
Palmezeaux 1 vol.
Montesquieu 4 vol.
Froissart 3 vol.
Chatelain 1 vol.
La Place 1 vol.
Bayard de Bourbon 1 vol.
Œuvres de Buffon 6 vol. 8o
" Fénélon 3 vol.
" Rousseau 4 vol.
" D'Aguesseau 13 vol.
" Ad. Dotteu 16 vol.
Dictionnaire de Bayle 16 vol.
" de Feller
Discours de Pitt et Fox.
Correspondance de Diderot.
Michelet hist. de France.
Bonnichel hist. du moyen âge.
Thiers, révolutions françaises 7 vol.
Œuvres dramatiques de Gothe.
" de Pigault Le Brun.
Théâtre de Scribe.
Œuvres de Jouy.
Histoire des ducs de Bourgogne.
Discours de Communes.
Livres de Jurisprudence.
Bauche procédure civile.
Commun questions de droit.
Dictionnaire du notariat.
Dululeau traité de l'expropriation.
Œuvres de Domat.
Pandect de Justinien.
Pothier.
Rogueron les Cinq Codes.
Rauter, droit criminel.
Troplong complet.
Toullier, droit civil.
Origine du droit français.
Discours de Caning.
Dictionnaire des inventions, &c.

13 mai—10 ALFRED MORET.

LEA EUNKER & Co., Marchands de produits à Commission. A Philadelphie.
Références à MM. J. W. Zacharie & Co., Joseph Lanfa & Co., William & Lindley, } Nouvelle-Orléans.
18 mars

CHANGEMENT DE DOMICILE ET D'ETUDE—E. CAILLARD, avocat, a transporté son domicile et son étude, rue Madison, No. 22, entre les rues Levée et Condé, près des halles et du ferry de la 1re. Municipalité, et à proximité des Cours Criminelle, du District, de Paroisse, des Preuves et de Cité, de la Nouvelle Orléans.

Son étude est ouverte tous les jours de 7 heures du matin à 7 du soir.

Pour consultation de 7 à 9 heures du matin, et de 4 à 7 heures du soir, affaires de cour de 10 du matin à 2 du soir. 14 jan—1y

DES propositions cachetées pour bâtir un arsenal seront reçues jusqu'au 19 mai prochain à midi, au Bureau de l'Adjudant Général, maison de l'Etat, où on pourra examiner les plans du lot et de la bâtisse, avec les spécifications nécessaires, tous les jours depuis 9 heures a. m. à midi.

Le contracteur donnera des cautions pour l'accomplissement de son contrat et sera payé quand l'ouvrage sera entièrement fini.

PERSIFOR F. SMITH, adjudant et inspecteur général
10 a—30

CARTONS DE LOTO,
TRES ELEGANTS ET TRES SOLIDES.

A VENDRE par jeux de 100 petits et 50 grands cartons, et par demi jeux de 50 petits et 25 grands. Rue de Chartres, No. 108. 28 mars—6m

LA VERITE EST GRANDE ET PREVAUDRA.—Il est notoire que 150,000 pillules de salsepareille pour le sang, ont été vendues pendant les derniers six mois.

Il est notoire qu'elles ont été administrées dans beaucoup de cas pour prévenir les mauvais effets des pillules et autres médecines de charlatans par lesquels plusieurs vies ont été mises en danger.

Il est notoire que les médecines des charlatans contiennent des minéraux ou du mercure et qu'ils savent qu'elles doivent guérir ou tuer, laissant au hasard à décider.

Il est notoire qu'un grand nombre de charlatans ou étrangers imposteurs se nomment médecins, afin d'en imposer au public et lui vendre ses viles préparations, découvrant fort peu des conséquences pourvu qu'ils s'emplissent leurs goussets.

Il est notoire que les charlatans et les imposteurs étrangers qui infestent notre pays, ne connaissent nullement la nature de la médecine et encore bien moins la constitution humaine.

Il est notoire que ces pillules sont particulièrement efficaces dans les maladies suivantes causées par l'impureté du sang et des fluides animaux.

Douleurs rhumatismales, scrofula, Erysipèles, jaunisse, brûlements d'estomac, maladies du foie, de la peau, des os et des glandes, douleurs dans les côtes, le dos et l'épine, au dessus du cœur et de l'estomac, fièvre interne, mauvaise bouche, mauvaise haleine, vents, indigestion, manque d'appétit, acidité de l'estomac, plaies ulcérées au nez, à la gorge et à la bouche, éruptions sur la peau, boutons au visage et sur le corps verrures, enflures des glandes du cou, de l'estomac, tous, maladie du foie &c.

FAITS QUI LES RECOMMANDENT.

Il est notoire que le propriétaire et manufacturier des pillules de salsepareille pour le sang est médecin et apothicaire, reconnu par les plus célèbres médecins des Etats Unis.

Les docteurs Physick, Chapman, Jackson, Gibson, Dewees, Hare, James, Horner, Coxe, &c.

Il est notoire que les pillules de salsepareille pour le sang sont administrées par plusieurs médecins, et qu'elles sont recommandées par eux dans toutes les parties des Etats Unis. (Voir les directions qui accompagnent chaque boîtes.)

Il est notoire qu'elles sont composées entièrement de végétaux et qu'elles ne contiennent ni mercure ni préparation animale.

Il est notoire qu'elles peuvent être prises par les personnes les plus délicats et par les personnes de tout âge, sans aucun dérangement dans leurs occupations, et sans crainte du froid et sans qu'il soit nécessaire de faire aucune diète.

Il est notoire que leur opération qui sera légère ou forte, selon la quantité prise s'affaiblira par le système autant qu'une médecine purgative.

Il est notoire qu'elles sont le plus efficace purificateur du sang et Rénovateur du système qui ait jamais été découvert.

Aussi le remède le plus efficace pour les maladies produites par le mercure ou les minéraux dans les cas de syphilis ou vénérie, &c.

Il est notoire que dans toutes les occasions où elles ont été administrées elles ont produit un bon effet, guérissant plusieurs milles cas qui avaient été déclarés incurables.

Il est notoire qu'une boite de pillules de salsepareille et une bouteille du syrop composé de salsepareille sont suffisantes pour guérir les maladies ci-dessus.

Il est notoire que la seule place où l'on puisse les obtenir naturelles, dans la Nouvelle Orléans, est au No. 96, rue de la Douane. [illegible]

F. E. RAVIER, auteur du libel ci-dessus, fait à contre Mr. E. Caillard avocat, a été livré aux tribunaux civil et criminels.

DEMEURE AGREABLE D'ETE—MAISON EST-PASCAGOULA.

LE soussigné est heureux d'annoncer qu'il ouvrira la maison favorite et élégante ci-dessus, pour la réception du public le 15 mai.

Ce superbe établissement, situé dans un bel endroit de la Baie Pascagoula, offre une agréable retraite pour l'été, réunissant tout ce que l'on peut désirer sous le rapport de la salubrité et de l'amusement. Des voitures, filets et gréement de pêche seront à la disposition des visiteurs qui désireront faire la pêche; il y a aussi des billards et *ten pin alleys*. La chambre de bal ainsi que les musiciens seront toujours prêts et l'on donnera des bals réguliers pendant la saison.

M. Chas. W. Edwards, bien connu des citoyens de la Nouvelle Orléans et de la Mobile est engagé pour diriger cet établissement, et les bateaux à vapeur du lac toucheront tous les jours au quai pendant leur traversée entre ces deux villes. Des cuisiniers expérimentés sont attachés à cet Hôtel et il sera toujours approvisionné de poissons et huîtres ainsi que des autres friandises du lac. La glacière sera constamment pourvue de glace. La tenue et les mets de sa table ne seront point surpassés par les hôtels de la ville ou des autres ports et les vins seront choisis par des connaisseurs. Il ne se trouve point d'endroit sur le lac aussi commode pour les bains que l'Est Pascagoula, l'eau y est plus salée et plus pure que partout ailleurs. Le propriétaire espère par ses efforts rendre sa maison un des établissements du meilleur goût et mériter l'encouragement du public.

11m—1er juin S. C. FISHER.

CABOTAGE

POUR NEW-YORK, via Key West & Charleston, C. S.—Paquebot du 15 juin.—Le superbe navire à vapeur neuf NEW YORK, capitaine J. T. Wright, partira positivement comme ci-dessus. Ce bateau n'a qu'une année de service et a été bâti à New-York, pour les voyages de mer. Il a des emménagements de chambre ainsi que d'entrepont qui ne seront point surpassés par aucun paquet des Etats-Unis.

Les passagers par cette route arriveront à New-York dans huit jours. Il ne sera point retardé pendant son voyage, emportant assez de matières combustibles pour 12 jours.

Pour passage, s'adresser à bord en face de la rue de la Douane, ou à BOGERT & HAWTHORN,
15 mai 63, rue Gravier.

POUR BOSTON—Le brick A. 1 RAYMOND, Capt. Miller, ayant une partie de sa cargaison engagée sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
11 m. GEO. BEDFORD, 22 Bienville.

POUR NEW-YORK.—Le brick ELIZABETH, doublé et chevillé en cuivre, capt. Halling, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à GEO BEDFORD,
15 mai 22, rue Bienville.

POUR NEW YORK—Le brick de première classe et fin voilier SNOW, capitaine Lloradike, ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du poteau No. 12, Seconde Municipalité, ou à
15 m E. A. BRIDGE, 60, Gravier.

POUR BOSTON—Le brick MARY AVERILL, capt. Harwood, sera expédié cette semaine. Pour fret ou passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD,
15 mai 22, rue Bienville.

POUR BOSTON—Le brick A. 1. fin voilier RAYMOND, capitaine Miller, ayant une partie de sa cargaison engagée pour prendre 300 barils et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
15 m GEORGE BEDFORD, 22, Bienville

LIGNE DE PAQUETS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS ET BALTIMORE.—POUR BALTIMORE.—La barque paquebot A 1, MARY, capitaine F. J. Nickerson, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira positivement le 25 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD,
15 mai 22, rue Bienville.

POUR CHARLESTON, C. S.—Le paquebot A. 1, AMY, capitaine ASHBY, ayant la plus grande partie de sa cargaison à bord, partira pour le port ci-dessus sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. A. BARELLI & Co.
15 mai 61, rue de la Commune.

POUR APALACHICOLA—La goelette de première classe, fine voilière DAVID ROGERS, capitaine Morgan, ayant presque toute sa cargaison à bord, partira cette semaine. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord en face des magasins du Triangle, ou à
15 m KIDDER & HEAD, 24, Poydras.

POUR BALTIMORE—La goelette de première classe CURLEW, Capitaine Leeds, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à
16 m KIDDER & HEAD, 24, Poydras.

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hand—Devant suivre la barque Mariette—Le brick paquebot WM. HENRY, capitaine D. Kurts, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à
7 m JAS. D. DENEGRE, 26 Douane

PORTS ETRANGERS.

Paquebot régulier pour mercredi le 5 juin

POUR GALVESTON—Le superbe navire à vapeur, à basse pression COLUMBIA, capt. Henry Windle, du port de 425 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre, partira positivement comme ci-dessus.

Le Columbia a une Bouilloire neuve et n'est pas surpassé par aucun des bateaux des Etats-Unis.

Un bateau à vapeur sera toujours prêt à transporter à Houston les passagers et le fret du Columbia.

Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à SMITH & VOORHIES, 33, Camp.

N. B. Si il se trouve un nombre suffisant de passagers, le Columbia arrêtera à la Cité de la Sabine, Velasco et Matagorda. 21 mai

POUR MARSEILLES—Le brick CALMET, capt. Sullivan, a besoin de 300 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
11 m. J. B. BAILY, 14 Bienville

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire neuf ISAAC ALLERTON, capt. Torrey, sera expédié sous peu. Pour passage, s'adresser à
11 m LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR GIBRALTAR—Le brick fin voilier SPARKLER, capt. Beals, partira vers le 20 courant. Pour fret de quelques esclaves ou passage. S'adresser à
11 m KIDDER & HEAD, 24, Poydras.

POUR LIVERPOOL—Le navire A. 1, MARYLAND, capitaine Berry, peut accommoder 6 passagers de chambre. S'adresser à bord ou à L. H. GALE,
13 mai 93, rue de la Commune.

POUR GREENOCK—Le navire fin voilier MARS, capt. Castle, peut prendre quelques passagers de chambre. S'adresser à bord, trois rangs au-dessous du rail-road, ou à
14 mai HOLMES & MILLS, Bank Place.

POUR RIO-GRANDE—La goelette LA MANCHE, capt. Lafitte est engagée pour partir le 18 courant. Elle peut prendre la valeur de 150 barils et accomoder quelques passagers, s'adresser au capt. à bord ou à
JOHN J. LAGUERENNE,
11 m 9, Toulouse.

POUR LIVERPOOL—Le superbe navire fin voilier HERALD, classe A No. 1 commandé par le capitaine John Odion, sera prêt à charger dans quelques jours, la majeure partie de son chargement étant arrêté, il lui reste pour quelques balles. S'adresser à
15 m J. ROBERT & Co. 47, Bienville.

POUR MATANZAS—La goelette fine voilière SABINA, capitaine E. Moore, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le fret de 250 barils ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à
15 mai R. GRONING & Co.

POUR LONDRES—Le navire A. 1 ROB ROY, capt. Robt. L. Marsh, partira le 25 mai et peut facilement accommoder 4 passagers. S'adresser à bord ou à
8 m J. W. ZACHARIE & Co. 68, Douane.

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier PASTORA, capitaine Farwell, sera expédié sous peu pour le port ci-dessus. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à
8 mai R. GRONING & CO.

DEMANDE POUR GIBRALTAR—Un batiment du port d'environ 130 boucauds de tabac peut trouver de l'emploi. S'adresser à
J. W. ZACHARIE & co.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier QUEEN ADELAIDE, capitaine Barston, ayant les deux tiers de sa cargaison engagée et allant à bord partira sous peu. Pour le fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à
J. H. ASHBRIDGE,
9 m 65, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire OCTORAR, capitaine Decon, ayant une partie de sa cargaison engagée, sera expédié sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour 12 passagers de chambre, s'adresser au capitaine à bord ou à
J. H. ASHBRIDGE,
9 mai 65, Commune.

POUR GREENOCK—Le navire bien connu et fin voilier MARS, capitaine Castle, a besoin d'environ 250 balles coton pour compléter son chargement et partira sous peu pour le susdit port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HOLMES & MILLS
10 mai Bank Place.

POUR LIVERPOOL—Devant partir le [illegible] courant.—La barque AL FANNY, capt. Crowell, a besoin de 150 balles de coton pour compléter son chargement. Elle peut aussi prendre 4 passagers de chambre. Pour fret ou passage s'adresser à LEVI H. GALE,
8m 93, rue de la Commune.

A VENDRE.—La belle goelette tirant peu d'eau, WM. E. JESTER, bâtie en chêne blanc, à Melford, Delaware en 1835, en très bonne condition et un inventaire complet. Elle peut être mise en mer sans aucune dépense extra. Elle peut prendre 1000 barils et ne tire que 5 pieds d'eau. S'adresser à bord ou à
13 mai GEO. BEDFORD, 22, Bienville.

A FRETER—Le navire fin voilier AUSTERLITZ, capt Hammond, est prêt à prendre une cargaison pour n'importe quel port et peut être expédié sous peu. S'adresser à bord au dessous de la Presse à coton à vapeur de la Levée, ou à F. PERRET, 58 Toulouse. 10m

A FRETER—Le brick bien connu COMET, doublé et chevillé en cuivre, capt. Moss, du port de 130 tonneaux, s'adresser à
15 mai CUCULLU LAPEYRE & CO

DEMANDE D'UN BATIMENT—On a besoin d'un batiment du port de 300 boucauts de sucre pour aller charger à la côte en haut et transporter sa cargaison à New-York. Pour les conditions, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE,
15 mai 65, rue de la Commune.

80000 SANGSUES!!
SANGSUES de choix, Mongreuses, Espagnoles et Françaises, à vendre depuis 6 1/4 cents jusqu'à 25 cents la pièce, à l'entrepôt général, rue du Quartier, No. 28, entre Condé et Vieille Levée.

L'entrepôt en sera toujours fourni, et les prix ne varieront jamais.

Fabriquant de sirops, liqueurs et vins fins de dans les pays. 11 m

DEPOT DE PAPIERS PEINTS—Papiers veloutés sur tous fonds satinés, tous fonds satinés, [illegible] le vase de fleurs, dessins en chinois [illegible]. BORDURES—à bandes, sur tous les vernis sur bandes veloutées, à fleurs veloutées, à arabesque, [illegible] sur satin, velouté plein rayé, talons en velouté, [illegible].

LAMBRIS sur tous fonds satinés, bois vernis hydrofuge, &c., plafonds et rondes de différents grandeurs. Les soussignés agens d'une des meilleures fabriques de France ont reçu les échantillons des dessins nouveaux qui viennent de paraître, ils invitent les personnes qui ont des établissemens pour la vente au détail et ceux qui ont l'emploi de ces marchandises de venir les examiner et prendre connaissance des prix, qu'ils croyent pouvoir établir à des conditions aussi avantageuses aux acheteurs que les prix auxquels on leur seront offertes en allant eux-mêmes faire leurs achats en France; ils recevront tous les ans une collection complette des dessins livrés à la consommation de manière à offrir à leurs clients [illegible] ce qu'il y aura de nouveau. JOHN T. LAGUERENNE & co.
13m 9, rue Toulouse.

COMPAGNIE du Chemin de fer du Golfe du Mexique—A une assemblée des directeurs tenue le 22 du courant, il a été

Résolu que les actionnaires qui n'ont pas renouvelé leurs billets sont invités à faire un quatrième paiement de 10 piastres par action le 29 mai prochain au [illegible].

Nouvelle Orléans le 29 avril 1839.
30a WILLIAM FURST, secrét.

AVIS—La société ci-devant existante sous le nom de Waters & Hillman, dans la boulangerie patentée de la Nlle. Orléans est aujourd'hui dissoute d'un commun accord, par limitation. Les personnes qui ont des réclamations sont priées de les présenter et celles qui doivent de faire leurs paiements à James Waters qui est autorisé à régler les affaires. Le nom de la société sera employé que pour la liquidation seulement.

JAMES WATERS,
GEORGE HILLMAN.
Nouvelle Orléans 17 avril 1839.

PIANOS—Deux superbes Pianos [illegible] par Ignace Pleyel & Ch., de Paris, à vendre au No. 38 rue du Camp. 11[illegible]

POUR L'INTERIEUR.

MALLE DES ETATS UNIS—Pour le Bayou Sarah, Plaquemines—Le superbe bateau à vapeur, pour passagers, BRILLIANT, capitaine Hart; ce bateau a toutes ses chambres séparées et commencera ses voyages réguliers mercredi 19 du courant, à 10 heures du matin, et dimanche à la même heure pour Plaquemine; et continuera à faire des voyages régulièrement le reste de la saison, en partant ponctuellement à l'heure indiquée. Il y a des chambres séparées pour les personnes de couleur. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
18 fev—1y ADAMS & WHITEALL.

PAQUEBOT REGULIER.—Pour Baton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et tous les lieux intermédiaires—Le bateau à vapeur, fin marcheur, TECHE, capitaine J. Chauvin, venant d'être inspecté et classé A. 1., fera les voyages comme paquebot régulier pendant la saison, et partira de la Nouvelle-Orléans tous les jeudis à 10 heures précises du matin, et de Baton Rouge tous les samedis à la même heure.—Pour fret ou passage, ayant de très beaux emménagements, s'adresser à bord ou à
20 nov GOURDAIN & BENIT, 13, rue Conti.

PAQUEBOT REGULIER—POUR MEMPHIS ET RANDOLPH.—Le superbe bateau à vapeur ORONOKO, capt. Bosworth, est attendu à chaque jour; il fera ensuite régulièrement des voyages entre ce port et ceux intermédiaires, durant la saison. L'Oronoko vient d'être complètement réparé; on lui a mis de nouvelles machines et de nouvelles bouilloires, et comme elle a disposé pour recevoir du coton, il ne sera surpassé par aucun bateau naviguant sur le fleuve. Pour fret ou passage, ayant des emménagements, s'adresser à bord ou à
PIERCE SHANNON & BROTHER,
29 nov 57, rue des Magasins.

POUR BAYOU TUNICA et tous les ports intermédiaires.

NASHVILLE, neuf, fin marcheur et commode, commandé par le capitaine Buchanan, partira pour les lieux susdits et tous ceux intermédiaires, tous les mardis à 10 heures du matin. Le Nashville offre toutes les garanties possibles aux passagers; ses bouilloires ont été inspectées et les chaînes du gouvernail sont en fer. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
3 dec FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, 19, rue St. Louis.

AVIS aux personnes qui désirent visiter les Attakapas ou les Opelousas.

Le steamer GALINIAN, ayant de très bons emménagements partira du village Tasso situé à trois lieues dans le Bayou Plaquemines, tous les Lundis à midi précis, et reviendra pour partir pour les Opelousas tous les Jeudis à midi, pendant la saison. Les passagers trouveront toujours chez M. J. Orillion, des voitures pour les transporter, et des wagons pour leurs bagages au marché.
4 sep FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS.

Paquebot entre la Nouvelle Orléans et le Bayou Sarah.

Le steamer LEVANT, bien construit et marcheur de première classe, ayant été acheté par le capitaine Laurent, fera sous son commandement, pendant toute la saison, les voyages ci-dessus mentionnés, et des ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les mercredis, à la même heure.
23 avril J. B. COLLA, Agent.

A VENDRE—Le bateau à vapeur HOWARD, d'un léger tirant d'eau, bien fourni de tout, construit depuis deux ans, et a reçu récemment une paire de 120 tonneaux et ne tirant que 4 pieds et demi. Pour les amples informations, s'adresser à GODFREY, LAWRIE & SMALL,
8 oct 38, rue du Camp.

A VENDRE—Le steamboat Merchant—La vente de ce superbe steamboat qui devait avoir lieu le 1er du courant, ayant été renvoyée jusqu'au 20 de ce mois, il sera alors offert en vente, à l'encan, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, par Hewlett & Cenas encanteurs, s'il n'est pas vendu à l'amiable avant cette époque.

L'inventaire est déposé au bureau de M. Maunsel White & Co. Pour les termes et les conditions de la vente s'adresser à GREGORY BYRNE, ou à MAUNSEL WHITE & Co.
8 juin—13

POUR LA MOBILE—Le steamer GIRAFFE, paquebot régulier, capitaine Swiler, partira du bout du chemin de Rail Road tous les jeudis et samedis, après l'arrivée des chars de midi, et à son retour, il repartira de la Mobile tous les mardis et vendredis. Pour passage s'adresser à bord, au capitaine SWILER.

N. B. Toutes les fois que le nombre de passagers sera suffisant, la Giraffe s'arrêtera aux ports intermédiaires, pourvu que le capitaine Swiler en soit préalablement informé. 7 nov—1y

BATEAU A VAPEUR A VENDRE—Actuellement amarré et à vendre en face de la ville, de l'autre bord du fleuve, près du ferry d'en haut. Ce bateau a été complètement réparé et a été strictement examiné, et assuré, il est du port de 150 tonneaux, et est propre aux transports de coton et de sucre. On le vendra à des termes libéraux. S'il n'est pas vendu d'ici au 15 de ce mois, à l'amiable, il sera alors mis à l'enchère ce jour-là. Pour plus amples informations, s'adresser à
3 jan FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS

LIGNES DE PAQUEBOTS.

POUR NEW-YORK.

Ligne de paquebots de la Louisiane et New-York.

DEVANT partir régulièrement tel qu'annoncé de chaque port. Cette ligne est maintenant composée des navires suivans qui sera augmentée sous peu de 6 autres navires, qui seront en tout 12, et qui permettra d'en expédier un de chaque port toutes les semaines pendant l'année, facilitant ainsi le transport des marchandises, aux prix les plus bas;

YAZOO,	Capitaine Trask.
MISSISSIPPI,	" Beebe.
LOUISVILLE,	" Allen.
SARATOGA,	" Hathaway.
HUNTSVILLE,	" Eldredge.
SHAKESPEARE,	" Palmer.

Ces batimens sont tous de première classe, doublés et chevillés en cuivre, et ont été construits à New York exprès pour cette navigation avec des emménagemens élégans pour les passagers; ils seront commandés par de bons capitaines. Le prix de passage est fixé à $80 sans vins ni liqueurs. Pour tout le reste la table sera bien servie. Les paquebots seront toués en montant et descendant le Mississipi par des bateaux à vapeur.

Ni le capitaine, ni les armateurs de ces batimens ne sont responsables pour les bijoux, espèces, argenterie, pierres précieuses, pour le coulage des verres, faïence, [illegible] ni pour la rouille du fer ou acier ou pour lettres ou paquets envoyés à bord, à moins que le connaissement ait été signé et que le prix en ait été fixé. Pour fret ou passage, s'adresser à
JAMES E. HULLIN,
21 m 74, rue du Camp.

Ligne de paquebots de Lombards & Co entre Boston et la Nlle. Orléans.

Cette nouvelle ligne a été expressément construite pour faire les voyages des ports ci-dessus, ces navires sont tous d'un tirant d'eau léger, et sont commandés par d'excellents et habiles capitaines. [illegible] Cette ligne est composée des navires suivans:

CHEROKEE	418 tonneaux	capitaine	B. Loring.
CAROLINA	400	"	C. Lemont.
CHARLESTON	375	"	D. Eldridge.
COLUMBIANA	625	"	R. Barker.
CONCORDIA	600	"	[illegible]

Les navires ci-dessus sont de première classe, doublés et chevillés en cuivre, et commandés par des capitaines d'une grande expérience [illegible]. On portera toutes sortes d'attention aux passagers, et leurs tables seront des mieux servies.

Ces paquebots seront toués et remorqués par des bateaux à vapeur, et la plus grande ponctualité sera observée pour les jours de départ; [illegible] une portion du patronage du public. Les agents [illegible] ne seront responsables pour les marchandises [illegible]. Ces navires partiront tous les 1er et 15 de chaque mois. Pour fret ou passage s'adresser aux agents.

JOHN A. MERRITT,
98, rue de la Commune, près de la rue du Camp.

N. B. On fait des avances sur les marchandises consignées à MM. A. C. Lombard & Co. à Boston. 3 nov—a

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NLLE ORLEANS ET BALTIMORE.

Cette ligne se composera des navires ci-après, les quels ont été construits ou achetés pour faire cette navigation avec soin; savoir:

Navire SEAMAN	Capitaine Myer
Barque MARY,	" Nickerson.
" BRAD FERRY, (neuf)	" Stevens.
" SOLOMON SALTUS,	" Lothea.
Brick ARCHITECT,	" Gray.

Ces bâtiments sont de première classe et ont des emménagements beaux et bien meublés; ils sont d'un faible tirant d'eau et peuvent pénétrer jusqu'à Baltimore [illegible]. Le prix du passage est fixé à $60. [illegible] s'adresser à

GEORGE BEDFORD,
12 nov—a 22, rue Bienville

PAQUEBOTS POUR NEW-YORK.
(Nouvelle ligne)

Devant partir ponctuellement tous les LUNDIS pendant la saison, chargés ou non.

Navire Orléans, capt. S. Sears,	500 tons.	27 Nov
Navire Alabama, capt. C. C. Berry,	474 tons.	11 Dec
Navire Arkansas, capt. F. S. Ha[illegible],	627 "	15 Dec
Navire Sarratoga, capt. W. Hathaway,	548 tons	8 Jan
Navire Nashville, capt. D. Jackson,	540 "	22 Jan
Navire Kentucky, capt. J. Bunker,	629 "	5 Fev

Les navires ci-dessus sont de première classe doublés et chevillés en cuivre, et ayant été construits à New York, expressément pour ce commerce; [illegible]

Les capitaines sont des hommes d'une grande expérience [illegible]

Le prix des passages à la chambre est de $80, sans vin ni liqueurs; [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à H. O. AMES,
No. 46 rue du Camp.

Ces navires ne seront point responsables des casseges de verreries, quincailleries, marbre [illegible] ni des paquets ou objets à bord [illegible] un connaissement ne soit fait et signé [illegible].

LA société sous la raison Vergez & Co. pour la fabrication de plâtre de Paris, calciné, étant dissoute d'un commun accord, le public est prévenu que la fabrique située près des Champs Elisées, encoignure Urquhart et Marigny, ayant été achetée par MM. Depouilly frères & Co ils continueront la fabrication de plâtre calciné, employant les meilleures qualités de pierre provenant des carrières de Montmartre (France). Les pierres seront toujours importées [illegible] de New York; chaque baril sera garanti quatre boisseaux, et sec. [illegible] MM. les constructeurs plâtriers [illegible] sont priés de s'adresser à leur bureau, passage de la Nouvelle Bourse, encoignure St. Louis, ou au magasin d'entrepôt, rue Conti No. 119, ils tiendront à leur magasin les ciments [illegible] et gris hydrauliques, [illegible]

Signature de la société pour la vente des plâtres
J. N. DE POUILLY, T. DEPOUILLY & co.
Pour les constructions seulement.
13mai DEPOUILLY & DEPOUILLY.

AVIS—Le capitaine du bateau à vapeur Genl. Gaines, dans son dernier voyage à Louisville, avait à bord un passager qui conduisait deux nègres dont il faisait passer comme ses esclaves.

Le capitaine soupçonnant que ces esclaves avaient été volés a fait arrêter cette personne ainsi que les deux esclaves, et les remettre à la police de Louisville. L'un des nègres dit qu'il s'appelle SAM, et qu'il appartient à Mr. Delongs, et l'autre [illegible] SEYMOUR et se disant appartenir à Mr. Pierre Martineau, planteur, près de l'église du Bonnet Carré. Pour plus amples informations, s'adresser à
LAWRENCE & LEGENDRE,
8 m 28 et 30, Nlle. Levée.